

L'opinion et le Roi, 1940-1944

par José GOTOVITCH,

Assistant au Centre de recherches et d'études historiques
de la seconde guerre mondiale.
Assistant à l'Université Libre de Bruxelles.

★

1. En guise d'introduction, d'avertissement et de commentaire sur les sources

Malgré l'usage des techniques les plus sophistiquées, rendre un compte exact de l'opinion demeure aujourd'hui encore une gageure. Avoir cette ambition pour une période où l'expression d'une pensée libre exposait à la répression tiendrait ainsi de la chimère. Plus modestement donc notre propos se limitera à tenter d'ordonner les éléments qu'il a été possible de retrouver et qui constituent sans contestation possible l'expression d'une opinion. Nous nous efforcerons d'en situer au mieux les tenants et aboutissants afin de permettre la pondération indispensable.

Cette tentative ne revendique qu'une seule originalité, celle de dégager quelques lignes de force par le regroupement d'une série d'éléments épars, pour beaucoup déjà connus.

Conscient de l'importance du phénomène, nous n'avons pu cependant, faute de temps, traiter de l'opinion de la collaboration envers le Roi. Cette limitation toute arbitraire du champ de nos investigations plaçait alors la presse clandestine aux premiers rangs des sources disponibles.

A son propos, le vieux débat — la presse fait-elle ou reflète-t-elle l'opinion — se pose en de tout autres termes, qui tiennent à la nature même du journal clandestin. Ce n'est pas un mince paradoxe de constater que — toutes questions de courage et danger mises à part — il fut plus aisé de publier un clandestin et de lui assurer un public durant les cinq années de l'occupation qu'il n'est possible de lancer un périodique en temps de paix. La rentabilité, la densité du réseau de presse et des journalistes déjà en place rendent aléatoire l'insertion d'un nouveau venu. De plus, la possibilité de signer un éditorial n'échoit qu'à quelques journalistes confirmés.

Le phénomène presse clandestine dans notre pays (plus de 560 titres repérés, de la dactylographie à l'impression en couleur) prouve que ces freins n'ont pas joué. L'étude des structures de la presse clandestine fait apparaître la diversité des équipes promotrices : de l'individu isolé aux grands mouvements organisés (1). Ce qui nous permet d'affirmer que beaucoup plus de personnes ont pu et s'y sont effectivement exprimées que dans la presse classique. Par la motivation même de leur création, ces journaux furent des journaux d'opinion. Et, argument non négligeable, l'anonymat forcé et l'amateurisme permirent l'expression la plus crue des opinions des rédacteurs. En ne perdant à aucun moment de vue que ceux qui s'expriment ici ne constituent qu'un secteur limité de la population — celui qui a choisi de s'exposer à de très gros risques pour marquer son opposition à l'occupant —, on peut penser à juste titre que leurs sentiments se trouvent être reflétés correctement par ce mode d'expression. Dans ces limites, la presse clandestine nous paraît être un instrument approprié d'étude de l'opinion.

Destinés à des cercles restreints ou établis pour l'édification du gouvernement de Londres, de nombreux rapports d'opinion ont été rédigés sous l'occupation. Leur valeur est déterminée par la personnalité de l'auteur, son insertion sociale et l'aire géographique de son information. Le hasard a permis d'en réunir un certain nombre sans qu'il soit possible de déterminer la part qu'ils représentent dans l'ensemble. En les utilisant, nous avons essayé de situer leur origine tant sociale que géographique pour en peser la portée.

Il nous faut cependant placer hors pair la série de sept rapports établis par Paul Struye, alors avocat influent, chroniqueur de *La Libre Belgique* et cheville ouvrière du clandestin du même nom. Ils furent publiés à la libération mais l'auteur les amputa alors des paragraphes consacrés au Roi (2). Nous avons pu en retrouver la version intégrale et elle forme la trame de cet essai (3). Avec l'autorisation de M. Pierre-

(1) J. DUJARDIN, *Inventaire de la presse clandestine Négeoise*, dans *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, 1967, pp. 34-94. Léo LEJEUNE, *Historiques des journaux clandestins*, ronéotypé au Centre de Recherches et d'Etudes historiques de la Seconde Guerre mondiale (CREHSGM), 5 vol. J. GOTOVITCH, *Photographie de la presse clandestine de 1940*, dans *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, 1972, pp. 113-156. B. DENECKERE, *De Westvlaamse klandestine pers tijdens de tweede wereldoorlog*, mémoire de licence, Louvain, K.U.L., 1976, Ron.

(2) Paul STRUYE, *L'évolution du sentiment public en Belgique sous l'occupation allemande*. Ed. Lumière, Bruxelles, 1945.

(3) CREHSGM, Archives An 40, W3, n° 39 : L'opinion publique en Belgique après sept, vingt, trente-six, quarante-quatre et durant les derniers mois de l'occupation ; JP n° 187, L'opinion publique après un an d'occupation. Archives Générales du Royaume, Papiers Orts, n° 480, L'opinion publique après deux ans et demi d'occupation. Nous devons la communication de ce dernier rapport à M. Stengers que nous remercions bien sincèrement ici.

Paul Struye, son fils, nous publions en annexe les passages inédits. Le rédacteur a lui-même révélé les limites de son information : la bourgeoisie intellectuelle de Bruxelles et des paysans d'une région ardennaise. Mais nous verrons combien les analyses de Paul Struye se trouvent corroborées par d'autres sources (3 bis).

Une précaution encore s'avère indispensable. Il ne sera jamais question ici des attitudes prises et des actes posés *effectivement* par le Roi, mais exclusivement de leur perception et représentation dans différents courants de l'opinion. Loin de limiter le sujet, nous pensons le cerner mieux ainsi car c'est avec les convictions — vraies ou fausses — forgées sous l'occupation que se heurtèrent jusqu'en 1950 adversaires et partisans du Roi.

2. Au Roi !

S'il est un moment béni de communion entre la population et le Roi, d'exaltation dynastique peu commune dans l'histoire du pays, les quelques semaines qui suivent la capitulation en offrent de multiples et vibrants témoignages.

C'est un correspondant italien — politiquement intéressé il est vrai — qui signale le « frémissement d'émotion profonde » qui traverse la foule à l'écoute de la lettre pastorale du Cardinal Van Roey du 31 mai, particulièrement au passage affirmant foi et fidélité au Roi (4). Le retour feutré et les déclarations d'allégeance de la plupart des parlementaires de Limoges, l'adresse au Roi signée par 2.441 bourgmestres à l'initiative de celui de Bruxelles, les messages des Académies, tout manifeste le ralliement de l'*establishment* autour de Léopold III (5).

(3bis) Dans la presse clandestine, nous n'avons relevé qu'une seule allusion critique à ces rapports. *Justice Libre* (n° 8, juin 1942) reproche notamment à leur auteur d'attribuer à l'opinion publique une hostilité envers les attentats contre l'appareil militaire allemand. Plus généralement, il lui conseille de prêter l'oreille aux sentiments des couches populaires.

(4) Relevons au passage — car nous n'en traiterons pas — que c'est le gouvernement belge alors à Poitiers qui adresse à tous les postes diplomatiques belges la circulaire reprenant l'article du *Messagero* / Limoges date de quelques jours à peine. CREHSGM, Papiers de Gruben, n° 49. Ministère des Affaires étrangères de Belgique, Poitiers. Circulaire d'Information n° 7.

(5) Secrétariat du Roi, *Recueil de Documents établi par le Secrétariat du Roi concernant la période 1936-1949*. Luxembourg, 1946 (cité ci-après *Recueil*), pp. 473-474.

Contribution à l'étude de la question royale. Événements - documents, Ed. GNB, Bruxelles, 1946-1947 (cité ci-après *La question royale*), p. 226.

A propos des messages des Académies, le hasard nous a mis en présence d'un cas sans doute exemplaire du ralliement au Roi d'une personnalité que la capitulation avait dressée violemment contre lui. Dans un journal personnel, rédigé *in tempore non suspecto*, un familier d'un signataire éminent de ces messages, note sa réaction au lendemain du 28 mai, à Bruxelles. Le Roi est voué « à la strangulation ou à la pendaison ». En décembre, une adresse de loyalisme porte sa signature en tête de liste. (CREHSGM, JP 210.)

Les boutonnières ornées des cocardes royales, les fleurs amoncelées aux grilles des Palais royaux d'Anvers et de Bruxelles le 21 juillet (6), et jusqu'au témoignage, peu suspect de sympathie envers le Roi, de René Thone, lors de sa mission à Vichy en septembre 1940 (7), traduisent la profondeur de ce sentiment dans l'ensemble de la population. Ne voit-on pas affirmer froidement dans un « Appel aux Belges » tendant à réunir divers concours pour réaliser un film à la gloire de la dynastie : « La question d'ardente actualité pour les Belges n'est pas l'occupation du pays par les troupes allemandes, mais celle de son Roi... » (8). La proposition ne surgit-elle pas de créer un « Centre de vie dynastique » (9). Cette adhésion s'explique aisément. Face à l'effondrement de toutes les autorités légales et morales, le Roi apparaît comme le seul protecteur possible dans cette Europe germanisée que la guerre, perdue aux yeux du plus grand nombre, rend inévitable.

Mais il serait téméraire de conclure à l'unanimité dans le temps et dans l'espace (10). Quoique seuls les sentiments favorables au Roi aient trouvé la force et les moyens de s'exprimer en cette année 1940, des réserves s'inscrivent en filigranes, plus tangibles à mesure qu'on avance dans le temps.

Terminé le 15 décembre, le premier rapport d'opinion de Paul Struye (11) relève en effet que « l'attitude prise par le Souverain sur le plan militaire *n'est plus* (12)... discutée par personne ». Mais il ajoute surtout :

« Ce serait cependant manquer à la fois d'objectivité et de courage que de celer que, dans certains milieux foncièrement patriotes et royalistes (anciens combattants et éléments liégeois notamment) la position du Roi, tout en demeurant exceptionnellement forte, marque une légère tendance à s'« user ». On entend parfois aujourd'hui exprimer le regret que le Roi ne soit pas à Londres pour y diriger la poursuite de la guerre contre l'ennemi... »

(6) J. GERARD-LIBOIS et José GOTOVITCH, *L'An 40. La Belgique occupée*, CRISP, Bruxelles, 1971, pp. 348-349 (cité ci-après *L'An 40*).

(7) Le très francophile et anti-léopoldiste René Thone, approchant les autorités de Vichy en septembre 1940, admettait en effet : « ...Après le 28 mai, le Roi a regagné une grande partie de son prestige... », *Recueil*, p. 350.

(8) CREHSGM, Collection de tracts, série Léopold III.

(9) *La Question Royale*, p. 217. Le but en est de « Promouvoir par les moyens les plus divers le sentiment populaire et celui des élites en faveur de la dynastie régnante et de l'unité nationale... ».

(10) Privilégiant la trace écrite et explicite, nous avons sans doute, dans *L'An 40*, commis nous-même cette erreur.

(11) *L'opinion publique en Belgique après sept mois d'occupation*, p. 10. Cité ci-après : *Après... d'occupation*.

(12) Souligné par nous.

Les signes concrets de cette « usure » ne foisonnent pas. D'ailleurs nous le verrons, ils sont parallèles d'une exaltation dynastique qui se poursuit et parfois même s'amplifie dans la forme. Il est donc plus facile d'en deviner les raisons que d'en découvrir les manifestations.

Logiquement ces raisons correspondent à deux niveaux de préoccupations. L'espoir d'un bénéfice matériel qu'apporterait la présence du Roi en pays occupé est déçu par la dureté de l'hiver 1940-1941 et la rarefaction des denrées alimentaires. Le retour escompté des Prisonniers de Guerre tarde trop aux yeux des familles. La déception définitive en Wallonie aura ultérieurement d'importantes retombées. Mais sans doute, c'est le déroulement même de la guerre qui conditionne chez beaucoup une évolution rapide. La Bataille d'Angleterre brise le mythe de l'invincibilité des armées hitlériennes. Il est possible d'espérer, la guerre n'est peut-être pas gagnée définitivement par le Reich. Dès lors que s'ouvre cette hypothèse, les données qui fondaient la présence royale en pays occupé peuvent apparaître modifiées.

Ainsi, depuis le 28 juillet, la Reine Wilhelmine parle aux micros de Radio Oranje, à Londres et, par ses discours — écrit L. De Jong —, elle se place aux côtés de ceux qui refusent de croire au triomphe du Troisième Reich (13). Paul Struye signale l'impression produite en Belgique et le regret exprimé que le Roi ne puisse s'adresser ainsi à son peuple (14). Ce même regret, une crainte certaine, ne traversent-ils pas la respectueuse mise en garde des douze juristes, adressée le 2 novembre au chef de cabinet du Roi, contre toute tentation de conclure un traité de Paix avec le Reich (15).

Trace d'une sensibilité différenciée dans le pays, la lettre pastorale du 6 juin 1940 de l'évêque de Liège constitue en fait une mise au point de celle du Cardinal, le 31 mai. Plusieurs interventions auprès de lui ont confirmé le prélat liégeois dans ce qui paraît bien être sa conviction intime et celle de son entourage (16). Mortification et résignation pré-

(13) L. DE JONG, *Het Koninkrijk der Nederlanden in de tweede wereldoorlog*, La Haye, 1972, vol. 4, t. 1, p. 303.

(14) *Après sept mois d'occupation*, p. 10.

(15) *Recueil*, pp. 330-331. Il s'agissait de MM. Graux, Struye, C. de Visscher, F. de Visscher, Renkin, Marcq, De Smet, Servais, Janssen, Delacroix, Orts. J. Pholien s'y était associé. Dans une lettre à Van Acker du 21 juillet 1945, Paul Struye, promoteur et principal rédacteur de la lettre soulignait qu'elle avait été rédigée avant la connaissance de la visite projetée à Berchtesgaden. Elle avait pour but essentiel de prévenir le courant qui se manifestait en faveur de la constitution d'un gouvernement qui traiterait avec le Reich, constitution qui ne pouvait être accomplie sans l'assentiment royal. *Recueil*, p. 413.

(16) Chanoine LECLEF, *Le Cardinal Van Roey et l'occupation allemande en Belgique*, Bruxelles, 1945, p. 22. Lettre pastorale du 31 mai 1940, lue le 2 et le 9 juin 1940.

Léon PAPELEUX, *L'évolution de l'esprit public dans la région verviétoise (10 mai - 31 décembre 1940)* dans *La Vie Wallonne*, 1971, pp. 141 et suivantes. Ce dernier auteur

che le Cardinal, dont l'objectif est essentiellement de laver le Roi des calomnies et d'exalter sa personne. Espoir et confiance dans les destinées de la patrie, rétorque implicitement Mgr Kerkhofs. Au Roi dont « la plus grande douleur aujourd'hui sera sans doute de ne plus pouvoir, après l'aliénation de sa liberté, servir comme il l'eût désiré, ce peuple qui est le sien à tant de titres » (17), il associe « le Gouvernement du Roi » et « tous ceux qui avec lui sont au service de la Patrie ». L'opposition entre les deux textes est transparente. Et les témoignages recueillis dans l'entourage du prélat liégeois au moment même (18) permettent de lui attribuer le regret que « le Roi ne puisse plus servir son peuple ».

Mais de la réserve de milieux syndicalistes et universitaires chrétiens, de personnalités wallonnes, de militants socialistes, il n'est resté trace que dans les mémoires. Trop de témoignages concordants nous le rapportent pour qu'on puisse en douter. Mais qui ? comment ? quand ? : tous les problèmes relatifs à la mémoire se posent ici. C'est pourquoi le texte de l'évêque de Liège est à ce point précieux car il en est l'unique signe contemporain (18 *bis*).

cite le témoignage du Professeur Léon-Ernest Halkin qui intervint auprès de Mgr Kerkhofs. Léopold Levaux, autre professeur catholique de l'université de Liège avait fait de même.

(17) CREHSGM, Papiers Fafchamps, Louis Joseph, évêque de Liège, Liège, 6 juin 1940.

(18) Interview de M. J. Fafchamps, 5 avril 1977.

(18*bis*) Dans une réponse à un questionnaire, sur le modèle de ceux envoyés de Londres et se préoccupant de l'état d'esprit de la classe ouvrière en Wallonie, on trouve confirmation de cette réserve. Etabli, d'après le contenu, fin janvier 1941, il figure dans les papiers Fafchamps (CREHSGM, PF 2, n° 79) ce qui en laisse deviner l'origine chrétienne. On peut y lire :

« ... Certes la ferveur envers le Roi qui se manifesta au lendemain de la capitulation hante encore beaucoup d'esprits particulièrement dans le monde féminin. Mais, de jour en jour, on a entendu émettre des avis tranchant singulièrement sur cette ferveur admirative du début de l'été.

Nombreux sont ceux qui estiment que le Roi aurait mieux fait de suivre ses ministres en Angleterre, certains considèrent même qu'en prenant lui-même la responsabilité de la capitulation le roi a trahi son serment constitutionnel. On affirme même que le Roi a misé sur la victoire de l'Allemagne ; on veut en voir la preuve dans le fait que le Roi a refusé de suivre ses ministres, qu'il a même tenté de les retenir pour continuer à gouverner sous l'occupation et qu'il a pensé — un moment après la capitulation — à constituer un nouveau gouvernement.

...

Le Roi a eu — semble-t-il — le tort de s'entourer de personnages germanophiles. Sont généralement considérés comme tels : De Man, le général Van Overstraeten et le Comte Capelle.

...

Toutefois, l'attitude actuellement passive du Roi est quasi unanimement louée et on formule le vœu qu'il conserve cette attitude jusqu'à la fin des hostilités.

On reste fermement attaché à l'institution monarchique que l'on considère comme le meilleur ciment de l'unité nationale. Il semble bien que l'on assisterait à de vives réactions si le Roi tentait d'un pouvoir personnel ; mais s'il reste le roi constitutionnel, tel que le prévoit notre charte fondamentale, il ne paraît pas que la personne du Roi

Si nous interrogeons la presse clandestine, il faut relever que la majorité de ses titres naissent à partir de novembre 1940 seulement (19), c'est dire qu'elle ne nous apprend rien sur la période du grand flux dynastique. L'examen des 170 numéros connus de clandestins parus cette année ne livre que 28 mentions relatives au Roi, alors que le gouvernement Pierlot, tant honni en juin, fait l'objet — déjà — de 14 mentions favorables. Nous pensons pouvoir y déceler une certaine réserve parmi ceux qui entament le combat clandestin. Par contre l'hommage que lui rendent certains est d'une intensité vibrante. Il n'est pas sans intérêt de souligner qu'il s'agit essentiellement de feuilles dont le caractère catholique est nettement affirmé (20).

A chaque instant de cet exposé, il nous faut prendre garde aux anachronismes. Ainsi ce qui fut l'un des éléments qui alimentèrent la campagne contre Léopold III, l'entrevue de Berchtesgaden, n'a provoqué que peu de commentaires dans les clandestins. Mis à part *Wallonie Libre*, cas particulier évoqué plus loin, trois périodiques prêchent la confiance au Roi et l'attente d'informations précises. *La Libre Belgique* fait bien état de l'émotion provoquée mais la juge tout à fait injustifiée. Nous avons toute raison de croire que l'entrevue ne fut connue que dans quelques cercles restreints de notables (21).

3. Le tournant de 1941

Mais si la fin de l'année 1940 voit se manifester les signes tangibles d'une évolution, le tournant essentiel et sans doute définitif se produit à nos yeux en 1941.

Les contraintes de l'exposé nous forcent à isoler successivement les éléments du problème. Or les phénomènes décrits agissent dans des sphères

puisse — malgré les erreurs passées — constituer un obstacle pour l'organisation de l'après-guerre... ».

On voit que si la conclusion rejoint celle de P. Struye, la réserve y est plus accentuée.

(19) José GOTOVITCH, *Photographie de la presse clandestine de 1940*, dans *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, 1972, pp. 140-141.

Mademoiselle Libon, assistante de l'UCL, a bien voulu nous communiquer le résultat de quelques dépouillements pour les années 1941-1944. Nous l'en remercions bien vivement.

(20) *La Libre Belgique ressuscitée en 40* ; *La Belgique Indépendante, Pour Dieu Le Roi La Patrie* ; *La Flandre Fidèle*...

(21) *La Libre Belgique* (Peter Pan), n° 5, décembre 1940. Autour de Paul Struye, il s'agit surtout d'avocats et magistrats de Bruxelles. Le journal est à ce moment encore ronéotypé et ne doit pas avoir atteint un très nombreux public. Les autres clandestins concernés ne connaissent également qu'une faible diffusion : *La Belgique Libre*, n° 9, 20 novembre 1940 (sic), est rédigé à Verviers par une seule personne ; *Pourquoi pas ?*, février 1942, interrompt rapidement sa parution.

res différentes, à des niveaux différents mais ils se conjuguent chronologiquement et interfèrent.

Les mêmes mots prennent des significations contradictoires selon qui les manie. Robert Poulet et Pierre Daye le soulignaient à juste titre dans une note grinçante du 10 août 1941 destinée au souverain (22).

« ... Le prestige de la personne royale est partout considérable sauf dans certains milieux dirigeants du VNV, chez quelques ex-parlementaires wallons et dans les régions contaminées par le communisme. La plupart des Belges de toute condition se déclarent disposés à obéir inconditionnellement aux ordres du ROI. Cependant, beaucoup sous-entendent que ces ordres éventuels ne sauraient être que conformes aux thèses anglophiles les plus radicales. Le 21 juillet, les plus turbulents des manifestants promenaient des portraits du Roi. C'est au nom du Roi, audacieusement invoqué, que ces énergiques tentaient de provoquer des troubles graves. La pensée que l'auguste Prisonnier pourrait ne pas désapprouver une tout autre politique, non exclusive d'une certaine « collaboration », n'effleure qu'un très petit nombre de gens... »

L'ambiguïté est donc constante et il restera impossible de donner des contours précis aux différents courants qui traversent l'opinion.

Aucun événement particulier ne marque la première partie de l'année. Le 15 juin, établissant son second bilan, Paul Struye résume la situation :

« Le pays dans son ensemble continue à faire confiance au Roi et à voir dans Sa personne aussi bien que dans l'institution monarchique elle-même le symbole et la garantie de son unité, de son indépendance et de sa restauration. La position du Roi n'est cependant plus entièrement ce qu'elle était en juin-juillet 1940... » (23).

A l'occasion du 28 mai, sous le patronage du Cardinal, une adresse de loyauté et d'approbation tant de la capitulation que du choix de demeurer en Belgique, établit par les signatures apposées, un véritable répertoire de l'*establishment* du pays occupé : Secrétaires Généraux, Gouverneurs de province, Hauts Magistrats, industriels et financiers, Anciens Combattants, recteurs, quelques syndicalistes chrétiens, hommes politiques. Parmi ces derniers, aux côtés de Lippens, Deveze, P. Segers, relevons les noms des socialistes Louis Bertrand et Emile Brunet (24).

(22) Robert POULET et Pierre DAYE, *Note sur la situation intérieure du pays*, 10 août 1941, dactylographiée, 7 pages, CREHSGM, Archives Pierre Daye. Le document porte une mention manuscrite de P. Daye : « Remise le 14 août 1941 au Vicomte Jacques Davignon pour le Roi. Une copie au Comte Capelle ».

(23) *Après un an d'occupation*, p. 23.

(24) *Supplément au Recueil de Documents*, p. 86.

L'adhésion recueillie par ce message confirme bien la remarque de Paul Struye dans ce même rapport du 15 juin 1941 :

... « Par un curieux renversement des positions, alors qu'en mai-juin 1940 c'est le peuple qui d'instinct et immédiatement avait acclamé le geste du Roi, tandis qu'il y avait au premier moment des hésitations ou des dissidences chez les intellectuels, aujourd'hui c'est plutôt dans la masse qu'on sent un certain fléchissement tandis que les intellectuels comprennent mieux les avantages qui, du point de vue belge, s'attachent à la présence du Roi à Bruxelles. L'opinion qui, dans ces milieux, semble l'emporter est que en dépit des apparences, la présence du Roi gêne l'occupant et que nous lui devons le maintien d'une situation plus favorable que celle de la France occupée et de la Hollande pourvue d'un Gauleiter... »

Dans la seconde partie de l'année, s'assemblent peu à peu les éléments décisifs. Rappelons, pour ne point y revenir, que le déroulement général de la guerre joue ici aussi un rôle certain mais non délimitable. L'entrée en scène, parmi les nations belligérantes, de l'Union Soviétique modifie les données militaires et idéologiques du conflit, y compris dans les pays occupés par le Reich.

Ce que nous appelons le tournant de 1941 nous paraît avoir été déterminé par deux éléments dont le premier peut être formulé ainsi : Léopold III apparaît comme la caution et le point de convergence des projets autoritaires, voire dictatoriaux qui fleurissent à cette période. Le mariage royal constitue évidemment le second.

UNE DICTATURE ROYALE ?

L'incidence des programmes « à poigne » se marque à un triple niveau pour notre étude. Pour peu que ces projets aient un sens, leurs auteurs et partisans estiment que Léopold III est susceptible de jouer le rôle autoritaire ou dictatorial qu'ils lui assignent. De plus, entre 1945 et 1950 — car c'est bien sur la compréhension de cette période qu'il faut déboucher — ces groupes fourniront des militants passionnés de la cause royale.

Mais en développant ces idées, ils dotent Léopold III d'une image de marque qui, par réaction, crée, développe ou justifie l'opposition à celui-ci à l'autre bout de l'échiquier politique.

La conviction démocratique qui présida à la libération a très fortement « gommé » le souvenir des aspirations autoritaires qui s'exprimaient alors. Or « l'air du temps » de 1940 s'est institutionnalisé en 1941, les textes abondent. Mais leur dénominateur commun est invariablement le rôle attribué au Roi et l'antiparlementarisme.

Malgré la multiplicité des initiatives, il est remarquable de constater combien — finalement — le personnel concerné se recrutera dans un même monde et combien les imbrications seront étroites entre les diverses tentatives.

Par sa précocité et sa vigueur, le manifeste lancé le 15 septembre 1940 par le lieutenant-général e.r. Biebuyck, aide de camp honoraire d'Albert et de Léopold III, constitue un excellent lever de rideau. Son appel en vue de la constitution d'un « Rassemblement national et social des anciens combattants autour du Roi » proclame en effet :

« Pour galvaniser les masses, pour leur faire donner l'effort nécessaire à leur relèvement, il est indispensable de concrétiser cet idéal en une mystique plus accessible, à savoir : l'exaltation de la personnalité du Roi et de notre devoir d'obéissance envers lui. Qui pensera pour nous, Qui voudra pour nous et Qui nous conduira vers des jours meilleurs. (...) » (25).

Ce style « alerte » témoigne bien et du moment où il éclôt et de l'atmosphère dans laquelle baignent ses promoteurs. Il désigne d'entrée de jeu l'un des milieux qui constituera le fer de lance de ces mouvements : militaires de l'active ou de la réserve, anciens combattants (26).

Mais ce sont des civils qui en établiront d'abord les fondements doctrinaux (27). Précoce dans sa constitution et remarquable par les personnalités qui le composent (28), le CERE (Comité d'étude pour la réforme de l'Etat), mouture de guerre due à l'initiative du comte Lipens, entame en août 1940 des travaux qui le conduiront à présenter en 1942 un projet complet de constitution nouvelle.

La démocratie parlementaire créée en 1831 étant « actuellement dépassée » (29), il s'agit de prévoir un exécutif fort, basé sur le régime représentatif, c'est-à-dire corporatiste. Le terme en sera l'organisation d'un

(25) *La Question Royale*, p. 227.

(26) Constituée en « Rassemblement Moral des Anciens Combattants autour du Roi (asbl en formation) » avec pignon sur rue, 12 rue du Marquis à Bruxelles, et dotée de délégués provinciaux, l'association sera un lieu de rencontre des protagonistes d'autres initiatives plus discrètes. L'article 3 de ses statuts définissait son objet : « ... constituer une force morale au service du Roi, en vue de la rénovation nationale » (CREHSGM, Tracts, Mouvements). C'est en juin 1942 que l'administration militaire découvrira qu'elle a été créée sans autorisation et l'interdira formellement en même temps que tous les autres mouvements à caractère unitaire belge et royaliste.

(27) Pour une description plus détaillée de certaines de ces initiatives, nous renvoyons à *L'An 40*. Pour le CERE, pp. 307 et suivantes ; le groupe *Demain*, pp. 473-474. Pour les documents émanant de ces groupes : CREHSGM, Archives An 40, n° 43-49.

(28) On y relève notamment les noms de MM. Velge, Houtart, Houben, Hayoit de Termicourt, Camu, Tschoffen, de Staercke, Lefébure, Wigny, Snoy, Cornil.

(29) Procès-verbal de la réunion du 20 août 1940. Archives An 40, n° 43.

pouvoir royal autoritaire sous la forme d'un « Gouvernement à Grand Conseil » calqué explicitement sur le système de Louis XIV ! (30).

Deux remarques s'imposent au niveau des personnalités concernées. Plusieurs d'entre elles rejoindront Londres par la suite où elles collaboreront à des projets allant dans le sens opposé. Par ailleurs, si le futur secrétaire du Régent y joue le rôle de coordinateur, y figurent également quelques dirigeants importants du PSC en 1945.

Même constatation en ce qui concerne « Demain », groupe de concertation qui publie sous ce titre, à l'été 1941, une brochure de 96 pages. Profondément unitaire, le programme élaboré dans ce cénacle offrait au « Roi seul » l'intégrité du pouvoir exécutif et le monopole de l'initiative législative et politique (31).

Avec « Demain », nous franchissons cependant une étape : il ne s'agit pas seulement d'un programme ou d'un projet de constitution future. Pour l'application des principes définis, il faut construire — secrètement — un « Mouvement national » fondé sur la « mystique de l'ordre », composé d'une élite soigneusement recrutée qui n'agira qu'à la libération du territoire, répudiant « l'emploi de la violence, ajoutaient les auteurs : « nous ne tremblerons pas — et nous ne reculerons pas — devant elle » (32).

Avant d'enchaîner sur cet aspect de la question, citons pour mémoire d'autres projets dont l'optique est semblable : le Roi seul, autorité, corporatisme. Ainsi un « Mouvement belge de Reconstruction Nationale » dont nous ne connaissons que le manifeste (33); *Le Parti Belge* dont le recrutement s'effectue également dans les milieux des officiers de réserve et qui se fonda dans l'Armée Secrète en 1942 (34); ainsi

(30) *Idem*, n° 44.

(31) S'y rencontrent, notamment, le groupe constitué autour de Tony Herbert, avec Théo Lefèvre et Vandekerkhove, et J. Meurice, A. Lohest, Duvieusart, Moreau de Melen, Guy de Pierpont. Ces deux derniers cités figurent déjà au nombre des adhérents de la Légion Belge. Mertens de Wilmars, que nous retrouvons plus loin, participe également à *Demain*. An 40, p. 474. Voir également M. VANDEN WIJNGAERT, *Ontstaan en stichting van de CVP-PSC*, Anvers, 1976, pp. 13-22.

(32) *Demain*, chapitre IV, *Mystique de l'Ordre*.

(33) CREHSGM, *Papiers Delsinne*, n° 68.

(...) II. *Le roi exercera le pouvoir législatif*.

Dès que le Pays aura retrouvé sa liberté, le Roi Léopold III, Chef suprême de l'Etat, seule autorité dont les pouvoirs restent intacts, nommera un gouvernement de reconstruction nationale. Lorsque l'heure sonnera pour Lui d'assumer cette tâche importante, Il entreprendra la réorganisation du Pays, en s'inspirant de l'esprit de la constitution, suspendue par l'état de siège.

(...) Pour accomplir cette tâche de reconstruction nationale, le Roi s'entourera de ministres qui assumeront la responsabilité directe des lois et décrets qu'Il promulguera. Il les choisira et les nommera Lui-même...

(34) CREHSGM, Collection W7, n° 40. Ce parti est en liaison avec le colonel Lentz, que l'on retrouvera ci-après.

encore *Position*, brochure imprimée anonyme (35) ; l'énumération est incomplète...

Il nous faut, en effet, aborder maintenant les projets où la doctrine importe moins que la constitution d'une force armée clandestine à mettre à la disposition du Roi pour contenir la subversion et asseoir un pouvoir autoritaire, mais uniquement dans la perspective d'une indépendance retrouvée du pays. Bien que les moyens de ce retour à l'indépendance ne soient point indiqués ; cette dernière réserve est évidemment capitale. Elle sépare tout ce que nous décrivons des organismes collaborateurs d'Ordre Nouveau.

C'est à cette définition que répond exactement l'« Ordonnance générale n° 1 » de la Légion Belge du commandant Claser, future Armée Secrète, dont le préambule affirmait :

« ... Nous avons la chance exceptionnelle d'avoir en Belgique un chef qui rallie tous les suffrages.

C'est à lui que nous offrirons, au moment voulu, notre force et notre travail pour que vive plus belle que jamais et sous son égide la Belgique libre, unie, prospère et propre... »

Et l'article II spécifiait :

« La LEGION BELGE a comme mission : avoir préparé, dans l'éventualité d'un retour à notre indépendance, une force à mettre à la disposition du Roi, si besoin en est, pour que notre souverain puisse entreprendre dans l'ordre et malgré l'opposition possible de certains, une œuvre de rénovation nationale.

Dans l'éventualité où l'indépendance ne nous serait pas rendue en principe, LA LEGION BELGE n'aurait plus de raison d'être et se dissocierait automatiquement. » (36)

Privilégiant la notion d'élite, tout comme *Demain* parlait d'aristocratie, la Légion Belge se donnait comme intention, pour faire pénétrer son idéal dans les masses d'organiser ouvertement un

« Mouvement Léopoldiste » en dehors du cadre de La Légion Belge et n'ayant en apparence aucun lien avec elle » (37).

(35) Papiers Delsinne, n° 72.

... « Le Roi n'est pas justiciable. Il gouverne, par ses ministres, responsables de ses actes politiques et librement choisis par Lui de manière à assurer au gouvernement le concours de la nation.

... Le gouvernement est assisté dans son travail législatif par des conseils nationaux, qu'il consulte sur les projets de lois de leur compétence. (...) »

(36) CREHSGM, Archives 2R.

(37) *Idem*.

Nourri du même esprit, habité des mêmes intentions, le Mouvement National Royaliste bénéficie cependant de l'appui d'intellectuels qui lui façonnent une doctrine plus étoffée. Il est tenu sur les fonds baptismaux par un professeur de Louvain, E. Mertens de Wilmars qui a quitté Rex en 1938 (38) et se développe d'ailleurs en premier lieu à Aarschot au sein de jeunes issus de *Rex Vlaanderen* (39). C'est devant ces jeunes que Mertens de Wilmars développe le 15 février 1941 les thèses fondamentales du mouvement. Nous ne connaissons ce document que par une version ultérieure, diffusée en 1943, que l'historique officiel du mouvement qualifie lui-même de « moins tranchante » (40). Développant la nécessaire mystique royale, elle expose le besoin d'un état fort, la « forclusion » de la lutte de classe, le retour au vote plural en faveur des pères de famille. C'est explicitement, la révision de certaines notions très « factices érigées en dogmes par la Révolution de 1789 ». Son objet immédiat est de constituer une force à mettre à la disposition du Roi. Deux formes de troupes royales seront mises sur pied. L'une d'elles est destinée au maintien de l'ordre menacé soit par l'action des collaborateurs, soit par un éventuel coup de main communiste.

Si par la suite une sourdine fut mise à ces accents et objectifs, leur netteté était encore suffisante pour qu'en septembre 1944, concluant un rapport établi à la demande du gouvernement, Paul Struye pensât devoir établir une nette « distinction entre les buts poursuivis par le MNR et l'activité dont ses membres ont fait preuve » (41). En octobre 1944, le chef du Mouvement, le général Graff décrira lui-même, en termes élégants, l'évolution suivie par son mouvement :

« Certes, à l'époque, nous déplorions la politique sans énergie de nos dernières années de paix. Et le besoin d'action que nous con-

(38) Présent également à *Demain*.

(39) Daniel PIETTE, *Le MNR au cours de la Deuxième Guerre mondiale*, Ecole Royale Militaire, Travail de fin d'études, 1974-1975, dactylographié, pp. 8-10.

(40) *Principes fondamentaux du MNR*, I, 24 pages. *Historique résumé du QG-MNR*, dactylographié, p. 13, CREHSGM, Fonds Lejeune, n° 79. La version originale fut publiée sous le nom de l'auteur en mai 1941. Elle fut interdite et saisie par l'occupant en juillet 1941. La deuxième édition fut préparée par MM. Naus et Snaps. Il est intéressant de relever combien dans *Demain et au MNR* on insiste sur les vertus de la famille qu'il s'agit de restaurer comme « élément de base de la Nation ». La parenté idéologique avec la Révolution Nationale de Pétain est évidente, l'idéologie est commune. On retrouve dans le groupe du « Ralliement Social Belge » (brochure de 36 pages éditée en août 1943, Papiers Delsinne, n° 76) quelques-uns des principaux idéologues de *Demain* et des dirigeants du MNR : le professeur Haustrate, J. Meurice, Naus, Jo Gérard. L'historique officiel du MNR inclut d'ailleurs *Demain* dans la liste des publications du MNR.

(41) P. STRUYE au Premier Ministre Pierlot, 22 septembre 1944, Fonds Lejeune, n° 78. Il expose les actions effectivement menées par des groupes MNR. Pour de plus amples détails, voir PIETTE, *op. cit.*

tenions mal en venait à souhaiter, pour être mieux utilisé à l'avenir, moins de détours dans l'exercice du pouvoir et plus d'autorité chez les responsables.

Mais si telle semblait être la leçon de nos expériences, nous avions appris déjà une autre leçon qui devait hélas ! se vérifier chez nous aussi : le terrible danger, et, inéluctablement, le sanglant échec des régimes autoritaires.

Avec une absolue franchise alors, nous voulûmes nous tenir également loin d'une réforme de la Constitution et de sa routine. Nous proposons une application prudente, ferme et intelligente de ses normes. C'était prôner un retour à l'esprit de la Constitution. Et nous en pensions ainsi comme le Roi lui-même.

Telle a été notre évolution idéologique. » (42).

LA BELGIQUE LOYALE

Fin août-septembre 1941, une épaisse brochure de 168 pages en format de poche est abondamment diffusée dans tout le pays. Envoyée par la poste, remise par porteur, vendue parfois, elle affecte cependant une allure clandestine (42 bis). Elle s'intitule : *La Belgique Loyale. Que penser, que dire, que faire ? La réponse d'un groupe de combattants des deux guerres.*

Par l'ampleur des réactions qu'elle va soulever, *La Belgique Loyale* constitue pour nous le plus précieux des révélateurs. Sans vouloir en résumer trop longuement le contenu, la bonne compréhension de ce qui suit nécessite cependant qu'on en précise quelques lignes de force. Retraçant le passé immédiat et les péripéties de la campagne des 18 jours, elle dresse un tableau de l'oppression morale et matérielle que l'occupant impose à la Belgique. La politique de neutralité est défendue avec passion et posée comme un objectif pour l'avenir : la Belgique doit se tenir à égale distance de Londres et de Berlin. Le gouvernement Pierlot est furieusement condamné car il est attaché au char anglais et lui vend la Belgique. Après un examen des problèmes que posera la Belgique nouvelle, autoritaire, corporatiste et chrétienne dans les deux éventualités envisagées concurremment, victoire anglo-saxonne ou des puissances de l'axe, c'est l'exaltation sans retenue de Léopold III qui seul décidera et choisira. Et si par malheur une force s'avisait de vouloir « mettre obstacle à l'exécution des décisions du Roi, Notre Force

(42) 25 octobre 1944, allocution du général-major Graff in *Perspectives MNR-NKB*, Bruxelles (1945), Editions Draps, p. 18.

(42b) OOMS et DELANDSHEERE affirment qu'elle est déposée nuitamment dans les boîtes aux lettres. T. I, p. 458.

surgira d'un bout à l'autre du pays et écrasera sans pitié l'ennemi de l'intérieur » (43).

Un aspect non négligeable de la brochure consistait en la dénonciation — noms à l'appui — d'un complot carliste. De même étaient présentées avec sympathie quelques figures marquantes de la collaboration : Robert Poulet, Raymond De Becker, Henri De Man. Le général Van Overstraeten, les secrétaires généraux Romsée et Leemans, le bourgmestre Teughels (44) de Charleroi étaient l'objet de vigoureux plaidoyers. L'action de la résistance était condamnée tandis que de nombreuses personnalités citées nommément se voyaient mettre en garde soit parce que trop ouvertes aux accents londoniens soit parce que trop tièdes envers le Roi (45).

Devant pareil factum, l'émotion fut vive, les réactions violentes et diverses. Le cours ultérieur de la guerre, la fin tragique du promoteur et l'évolution de ses sympathisants avaient concouru à en estomper le souvenir. Et en 1949, évoquant l'affaire dans ses Mémoires, le comte Capelle crut pouvoir écrire « Ces discussions n'intéressent pas la population qui ignore d'ailleurs « La Belgique Loyale » (46). Une vigoureuse mise au point parut alors dans *Le Soir*. Le colonel Jean Marissal y rendait publics deux documents, apportait son propre témoignage et rendait à l'entreprise l'ampleur et les répercussions qu'elle avait eues (47). L'analyse confirme bien sa version.

Responsable désigné, auteur revendiqué de *La Belgique Loyale* (48), le comte Xavier de Henricourt de Grunne était né en 1894. Officier valeureux des deux guerres, blessé à chaque fois, alpiniste audacieux et comme tel membre du « Club Alpin » (49), il avait rejoint Degrelle

(43) *La Belgique Loyale*, p. 146.

(44) Député rexiste de 1936 à 1939, non réélu à cette date il a démissionné du mouvement en février 1940. Il revient à Rex sous l'occupation et sera nommé bourgmestre du Grand Charleroi. Il est abattu par les Partisans Armés le 19 novembre 1942.

(45) Une annexe « Avant de mettre sous presse (21 juillet 1941) » révélait que rédigé en avril-mai 1941, le document avait commencé à être imprimé à ce moment. L'auteur y revenait sur certaines appréciations des personnes, notamment Romsée, mais confirmait l'essentiel de son propos. *La Belgique Loyale*, pp. 160 et suivantes.

(46) Comte CAPELLE, *Au service du Roi*, Bruxelles (1949), vol. 2, p. 158.

(47) *Le Soir*, 3 et 12 février 1950. Le colonel Jean Marissal avait occupé les fonctions de chef de la deuxième Direction du Ministère de la Défense nationale à Londres. Il rappelait comment il avait été approché en 1941 par un colonel X... qui lui proposa l'adhésion au mouvement de X. de Grunne et en publiait le programme jugé par lui anti-constitutionnel. Le 12 février, la Comtesse de Grunne répondait dans le même journal, se faisant garante de l'honneur et de l'honnêteté de son mari décédé en captivité (voir plus loin).

(48) Les chroniqueurs qui l'évoquent la lui attribuent (Capelle, Ooms-Delandsheere). Sa veuve, écrivait dans *Le Soir* du 12 février 1950 : « Mon mari, je tiens à le dire, fut seul à concevoir et écrire « *La Belgique Loyale* ». Il est vrai que cette polémique avec J. Marissal se situe dans le cadre de la question royale et qu'il s'agissait avant tout de dégager — de près ou de loin — la personne royale de l'affaire.

(49) Lieu de rencontre d'une certaine élite, dont faisait partie, entre autres Henri de Man mais aussi le colonel Lentz, fondateur de la Légion Belge. Xavier de Grunne

dès la première heure. Sénateur en 1936, il siège comme indépendant depuis décembre 1937, ayant, l'un des premiers, démissionné de REX avec fracas.

Le 22 juin 1940, il se signale publiquement à l'attention en lançant dans *Le Soir* un appel « aux camarades qui ont combattu ». Une œuvre de redressement doit être entreprise. Que les anciens se regroupent par régiment afin de former une phalange dont le but n'est pas autrement défini.

Un certain mystère entoure encore l'existence réelle ou supposée de cette Phalange. Son chef a été souvent décrit comme un exalté nourri de phantasmes. Et ces appréciations tendaient à montrer l'inanité de ses projets. Dans *La Cobue de 40*, Degrelle, qui a le sens de la formule, définit son ancien compagnon comme « un noble et pur Paladin de la Lune » (50). Mais il le décrit également « comme hanté par l'obsession du péril communiste et parcourant le pays pour rassembler et cacher des armes pour faire face aux bandes de Moscou ». Le témoignage de Jean Marissal, et le programme de la Phalange qu'il reçut en 1941 de la main-même (50 bis) de Xavier de Grunne tendraient à prouver que les phantasmes ont eu une certaine consistance. Un historique de l'Armée secrète nous apprend que, forte de 1.100 personnes environ en novembre 1940, la Phalange fut absorbée par l'Armée Belge

avait, en 1932, escaladé le Ruwenzori avec une mission scientifique belge et conduit des cordées avec Albert I et Léopold III.

(50) Ed. Crausaz, Lausanne, pp. 16-18.

(50b) *Le Soir*, 3 février 1950 :

« Quant au document relatif à la « Phalange », voici ce qu'il contenait :

Le but : Constituer une force prête à soutenir sans discussion le pouvoir compétent désigné librement par S.M. le roi Léopold III.

OBSERVATIONS

A. La P. n'a pas d'existence juridique. Elle ne réunit pas de membres. C'est l'expression d'une volonté. Elle ne compte que des *adhérents* et un *cadre* d'action morale.

B. Pour être admis comme adhérent, il faut :

1. Avoir appartenu à une formation de guerre entre le 10 et le 28 mai 1940.
2. Avoir montré un comportement courageux devant le danger militaire.
3. Avoir été accepté par un représentant responsable du cadre.
4. Etre prêt à obéir sans discussion aux directives données par le chef hiérarchique.

C. L'adhésion est subordonnée aux conditions suivantes :

1. Existence d'une souveraineté belge dans son extension actuelle (moins les territoires dits « rédimés ») ou éventuellement agrandie.
2. Suspension des lois constitutionnelles ou des organismes *imitant* le choix et les décisions du roi Léopold III.
3. La P. s'interdit de proposer comme telle au Roi, une équipe gouvernementale ou un programme politique.
4. Elle interdit dans son sein toute propagande en faveur d'un mouvement politique.

D. Les cadres supérieurs ne peuvent appartenir à la Loge. Ils ne peuvent être ministres d'un culte. Ils ne peuvent occuper une fonction en vue dans un parti politique. »

Reconstituée du colonel Lentz en mars 1941 (51). C'est le moment même où de Grunne entame la rédaction de *La Belgique Loyale*. Ainsi cette chronologie accrédite la version d'un auteur isolé, dont l'organisation initiale s'est séparée de son fondateur et chef.

Certains indices permettent cependant de penser que la réalité fut plus nuancée. En premier lieu, le milieu dans lequel éclosent et recrutent Phalange, Légion Belge, Armée Belge Reconstituée, Mouvements des Fraternelles constitue un ensemble où les points de rencontre sont nombreux : le Club Alpin, le Cercle Mars et Mercure, le Rassemblement moral, la Légion Nationale, la multitude d'organismes sociaux militaires (52).

Au sein de ce monde d'anciens combattants, les liens sont solides, les lignes de démarcations difficiles à tracer. Les circonstances même de l'arrestation en août 1942, de Xavier de Grunne (armes stockées), son jugement à Essen en même temps que plusieurs responsables du mouvement des Grenadiers tendent à nuancer déjà son isolement (53).

Le financement important nécessaire à l'impression (54) de pareil ouvrage et le caractère massif de sa diffusion concourent de manière plus déterminante encore à le mettre en doute.

Le hasard, il faut bien le dire, nous a mis entre les mains un dossier curieux. Totalement anonyme, quant à son origine et aux documents qu'il renferme, il est constitué d'une série de rapports dactylographiés et annotés qui font état, à l'intention de l'auteur de *La Belgique Loyale*, des réactions en différents points du pays : Bruxelles, Liège, Verviers, Gand, Mons et Charleroi (55). Ils sont datés de septembre et octobre 1941 et témoignent au moins de l'existence d'un réseau coordonné lié directement à de Grunne. De nombreuses objections sont faites sur divers aspects de la brochure mais l'existence d'un milieu favorable apparaît clairement bien que l'anonymat des documents rende difficile leur localisation.

Ainsi les remarques de « Bruxelles » s'achèvent sur ces lignes :

« En conclusion : dans le milieu d'où émane ce rapport, la thèse de BL n'a trouvé qu'approbation — nous étions d'ailleurs gagnés

(51) Guy BASTIEN, *L'Armée Secrète. Commandement. Historique général. Services. Réserve Mobile*, Ecole Royale Militaire, mémoire ronéotypé, 1965, pp. 6-7.

(52) Voir le tissu extrêmement serré décrit par Georges RHODIUS, *L'œuvre nationale de service social aux familles de militaires*, Gembloux, s.d., particulièrement aux pages 102-107.

(53) Acquitté au procès mais déporté, il mourra au camp de concentration de Gross Strelitz le 4 juillet 1944.

(54) Plusieurs noms de bailleur de fonds ont été évoqués mais aucune donnée précise ne nous permet d'en citer.

(55) Ce dossier faisait partie d'un lot de documents du dépôt des AGR à Saint-Hubert et versés au CREHSGM où il porte aujourd'hui la cote PD 22.

d'avance à l'idée d'un pouvoir royal fort —, mais BL elle-même a été jugée souvent peu propre à atteindre le but qu'elle se propose : préparer l'opinion » (56).

Le correspondant liégeois lui, qui évoque le 21 octobre 1941, les « quelques adhérents de la P. » trace un tableau général de l'opinion :

« Quoiqu'il soit fort difficile de faire un classement bien précis, on peut dire que la brochure a été accueillie favorablement :

- 1° par la majorité des combattants de 1918 et 1940,
- 2° le monde des médecins,
- 3° quelques avocats (la majorité du Barreau réserve son opinion),
- 4° par le milieu enseignant universitaire,
- 5° par la Légion Nationale.

Parmi les opposants irréductibles, on peut noter :

- 1° certains avocats (en général Francs-Maçons),
- 2° les anglophiles et francophiles,
- 3° les partisans de l'ancien régime. » (57).

Le plus précis et le plus long des rapports émane de Verviers. Et celui qui tient la plume pense aux étapes ultérieures et s'exprime sans ambages :

« ... Quelles que soient les idées émises au public, celui-ci n'en est me semble-t-il profondément pénétré que si ces idées lui sont transmises de façon très simple et très brutale. Il faut donc maintenant que l'opinion y est préparée, extraire de la brochure des *idées-chocs* si je puis dire, en nombre très réduit. Ces idées seront les premières expressions du programme à réaliser dans l'avenir. Ne craignons pas de *transformer* ces idées simples, de les camoufler si je puis dire afin de les rendre *populaires* car je pense que la masse n'a pas tellement besoin de vérité, elle demande surtout à être conduite. Ceci implique la sincérité parfaite des convictions des chefs. La masse repoussera les vérités qui lui déplairont sans vouloir juger du fondé de la cause. Par contre, elle acceptera toute nouvelle réforme à condition que l'on sache donner à ses réformes d'autres noms que ceux qui déplaisent à la foule. C'est toujours le même raisonnement. Ne parlons jamais par exemple de dictature, les mots « pouvoir renforcé » sont déjà admis. Les mots « Ordre Nouveau » doivent trouver un équivalent dans une autre formule telle que la vôtre « Ordre de l'avenir ». Donnons à ces mots des formes populaires. Notez bien qu'en ce faisant, je ne prévois aucun changement dans les principes, il s'agit uniquement de transformer la façade pour le public. »

(56) PD 22, Bruxelles, 18 octobre 1941.

(57) PD 22, le 21 octobre 1941.

Très inventif, il propose un plan d'action visant à semer la confusion dans l'esprit de la « masse » : répandre dans un style tout différent les idées de la brochure (« sans la mentionner »). Simuler même des tracts venant d'autres organisations, formulant certaines réserves. Et, prévoyant des scrupules constitutionnels, le correspondant verviétois écrit tranquillement :

« ... Il faut à mon avis qu'on laisse croire également qu'en cas d'instauration d'un pouvoir renforcé, cette opération pourrait avoir lieu de façon constitutionnelle (amendements, ratification, etc.) » (58).

Il expose certains contacts pris dans la région à l'intention de de Grunne. Au détour d'une phrase, on saisit ce qu'était la Phalange à ses yeux :

« Il ne s'agit plus maintenant d'une formation militaire idéologique, mais d'un mouvement qui peut prendre une ampleur insoupçonnée. »

Mais par la même occasion, il fait état de l'hostilité à *La Belgique Loyale* de la Légion Belge, première indication qui nous permette de discerner une ligne de séparation dans le milieu concerné (59). L'anglophobie, la louange des journalistes collaborateurs, le passé rexiste de son auteur présumé, déterminent une hostilité qui ira jusqu'à la destruction systématique d'une centaine d'exemplaires (60).

Ainsi nous semble-t-il possible d'établir que par le tissu de relations formé dans son milieu naturel et idéologique, l'auteur de *La Belgique Loyale* n'était pas un homme seul et isolé. Mais la nature des réactions provoquées à l'intérieur même de ce milieu montre qu'un mouvement de recul s'est produit devant les conséquences qu'il a cru pouvoir tirer de sa volonté — partagée par tous — d'établir ce pouvoir royal fort. Le jugement favorable porté sur des chantages de la col-

(58) PD 22, 16 septembre 1941.

(59) La Légion Belge, dirigée par le commandant BEM Claser, est l'autre élément originel de l'Armée Secrète. En rassemblant les données des rapports du dossier de Grunne et les historiques de l'AS élaborés à l'ERM, il est possible de distinguer des attitudes différentes par rapport à *La Belgique Loyale*. Pour Verviers, c'est particulièrement clair. Alors que des liens existent entre le chef de l'Armée Belge Reconstituée, le colonel Lentz et de Grunne (tous les deux au Club Alpin), le milieu verviétois et liégeois de la Légion Belge, où l'on retrouve d'anciens militants de la Légion nationale traditionnellement hostiles au rexisme, adopte l'attitude décrite envers *La Belgique Loyale* et son promoteur. Des points de contacts existent cependant, notamment auprès des jésuites de Verviers. Guy BASTIEN, *op. cit.*, pp. 7-8 ; Roland LECOCQ, *L'Armée Secrète. Historique de la Zone V*, Ecole Royale Militaire, 1965, pp. 62-63.

(60) Le renseignement, contenu dans la lettre de « Verviers » (PD 22), est confirmé par un rapport émanant du « Service des Renseignements Politiques de la Légion Belge » du 12 septembre 1941 aimablement communiqué par le professeur Charles que nous remercions ici.

laboration, l'anglophobie déclarée devaient heurter le sentiment patriotique de ces anciens de 14-18. Hostiles par ailleurs à « la politique », ils devaient sans doute reculer devant un programme trop précis. Leur attachement à la personne royale impliquait également la dévolution au chef de l'Etat seul de la définition des objectifs. D'où l'éloignement perceptible peu à peu des mouvements royalistes de quelques personnalités civiles politisées comme le professeur Terlingen (60 bis), et la prise en mains des organisations par les militaires uniquement. Ainsi peut-on considérer vraisemblablement que d'un point de vue interne *La Belgique Loyale* marqua, contrairement aux intentions de son auteur et de ses sympathisants, la fin et non le lancement d'un mouvement. Tout autre allait être son destin public.

Sitôt lancée dans le public, la brochure provoque une intense émotion qui se traduira par la diffusion « d'un grand nombre de réponses stencillées ou imprimées qui s'exprimaient souvent de façon fort vive ». Paul Struye à qui nous empruntons ces lignes en tirait la conclusion évidente :

« L'incident a démontré de façon typique que, même sous le régime de l'occupation, l'opinion publique n'entend pas laisser sans réaction et sans riposte les thèses qui vont à l'encontre de ses sentiments profonds » (61).

Nous avons pu en effet dénombrer plus de 10 textes différents, eux-mêmes reproduits sous des formes diverses : de la brochure imprimée de format identique à la *Belgique Loyale* au tract dactylographié, en passant par des réflexions à diffusion restreinte (62). On peut y distinguer trois types d'argumentation. Plusieurs de ces libelles appuient l'intention générale de l'auteur, se reconnaissent dans sa critique du régime parlementaire mais en déplorent la maladresse, principalement la

(60bis) En juin 1940, celui-ci avait lancé une pétition « boule de neige » de loyauté à la personne royale. La Légion Nationale en assura sous son égide une diffusion partielle. *La Question Royale*, t. I, p. 212. CREHSGM, Collection Tracts, Verviers et Fonds Légion Nationale, n° 14.

(61) STRUYE, *op. cit.*, pp. 89-90.

(62) *La Vraie Belgique. Réponse à « La Belgique Loyale »*, I, s.d., in 16°, 32 pages ; *Lettre d'un oncle à son neveu sur « La Belgique Loyale » et sur quelques autres sujets*. 20 août 1941, ronéotypé 2 pages ; *Que penser de la brochure : La Belgique Loyale ?* s.d., ronéotypé, 6 pages ; *La Belgique Loyale. Que penser — que dire — que faire ? La réponse d'un groupe de combattants des deux guerres*, 1 septembre 1941, ronéotypé, 4 pages ; *Un pamphlet odieux : « La Belgique Loyale »*. Pour une dictature des généraux vaincus (s) Spartacus, s.d., ronéotypé, 2 pages ; *Belgique loyale ou Belgique félonne ? Réponse d'un groupe de « combattants des deux guerres », fidèles à la constitution*. I, 1 page, s.d. (repré- prend au verso un article du clandestin socialiste *L'Espoir*, d'août 1941 et est manifestement tiré sur les mêmes presses) ; *Commentaires sur une brochure heureuse et malheureuse*, s.d., ronéotypé, 4 pages ; *Commentaires sur « La Belgique loyale »*, s.d., ronéotypé, 7 pages.

complaisance envers les collaborateurs de l'ennemi, mais aussi le caractère aventureux de l'entreprise.

L'un de ces auteurs anonymes, en conclusion de sa démonstration, se définit ainsi :

« ... un Belge, combattant lui aussi, ennemi du régime d'avant le 10 mai, rêvant d'une « révolution nationale » radicale sous la direction effective du Roi dans une Belgique ayant recouvré sa pleine indépendance, mais qui redoute pour la Belgique et pour la révolution et pour le Roi, une folle entreprise conçue par un noyau de doctrinaires fanatiques et dont le traditionnel bon sens, le goût naturel de la mesure, l'atavique esprit frondeur de ses concitoyens feraient vite bonne justice. » (63)

Opposés à la perspective dictatoriale, dénonçant le caractère « pétiniste » du document et combattant toute neutralité envers l'Allemagne, une autre catégorie de réponses dénie aux auteurs le droit d'annexer le Roi à leur entreprise :

« Mais nous vous entendons : c'est à l'appel du Roi que vous répondrez. C'est sur Lui que vous comptez pour réaliser votre programme. C'est même, nous dites-vous, « sa liberté » que vous prétendez protéger en organisant « à l'heure fixée » la répression de toute résistance à vos projets. »

« Ici, Messieurs, nous vous arrêtons net. Vous touchez à Celui qui, à ces heures tragiques doit rester la personnification de la Patrie. Le Roi prisonnier est condamné au silence. Aucun désaveu ne peut vous être opposé. Nous vous contestons formellement le droit d'associer son nom à une propagande qui ne cesse d'être trouble que pour devenir odieuse.

« L'attachement du Pays à la Monarchie a des sources autrement respectables que celles que suggèrent vos brutales consignes. Son loyalisme est raisonné, parce qu'il est conscient de la haute signification nationale de l'institution. Il est profond, parce qu'il repose sur le souvenir des vertus politiques et militaires de nos rois. Le peuple belge ne sépare pas l'attachement qu'il porte à ses Souverains de leur dévouement à la chose publique et à la défense de la Patrie. » (64)

On sent discrètement dans ces pages la patte des juristes qui en sont probablement les rédacteurs (65). A cette lignée, et la parenté est com-

La Belgique Légale, 15 novembre 1941, ronéotypé, 22 pages (Bibliothèque Royale IV.20.921.B), une version dactylographiée du même texte porte la date du 1^{er} octobre 1941. Ces documents figurent tous au CREHSGM, PD 22 ou Collection Tracts.

(63) *Commentaires sur une brochure heureuse et malheureuse*, doc. cit., p. 4.

(64) *La Vraie Belgique*, doc. cit., pp. 26-27. Une ligne identique est perceptible dans la *Lettre d'un oncle à son neveu*, doc. cit.

(65) *La lettre d'un oncle* pourrait être due à P. Struye. Sur un exemplaire de *La*

mune, se rattache la position de *La Libre Belgique* clandestine exprimée dès septembre 1941 (66).

Mais c'est dans un troisième type de réactions que réside l'original et, à nos yeux, l'important. C'est, en effet, à cette occasion qu'est lancé publiquement le thème de « l'Entourage » royal auquel est endossée la paternité de *La Belgique Loyale*. Ce thème est le plus clairement, et brutalement, exprimé par un titre du *Courrier de la Meuse*, clandestin liégeois où se côtoient libéraux et démocrates-chrétiens : « Une singulière brochure où l'on voit à l'œuvre une dangereuse camarilla » (67). *La Voix des Belges* qui a rendu hommage au Roi dans son premier numéro et approuvé la capitulation (68) publie un violent article, « Bas les Masques », que l'on retrouvera diffusé sous forme de tract (69). Cet organe modéré et de grande diffusion pose assez bien le problème tel qu'il est exprimé également ailleurs :

« Pas un instant la pensée n'a pu nous effleurer que le Roi, qui prêta solennellement serment de fidélité absolue à la Constitution, aurait les intentions autocratiques lui attribuées dans cette brochure. Mais peut-on avoir les mêmes apaisements au sujet de l'orthodoxie de certains personnages de l'entourage royal ? Les renseignements qui nous sont parvenus depuis ne nous permettent malheureusement pas de l'affirmer.

» Voici quelques mois, un haut dignitaire de la Cour s'était évertué, avec l'approbation tacite de l'occupant, à provoquer un « Rassemblement autour du Roi ». Cette initiative, apparemment sentimentale, tendait à créer un renouveau de sympathie en faveur de notre Souverain, après les avanies dont il avait été l'objet en France, l'an dernier ; elle trouva un accueil relativement chaleureux dans divers milieux.

» Or la publication « LA BELGIQUE LOYALE » vient d'ouvrir opportunément tous les yeux. Au loyalisme raisonné de nos populations, on veut substituer à présent une idolâtrie aveugle. Des pacifiques adhérents à ce « Rassemblement autour du Roi », on cherche à faire des troupes de choc contre l'immense majorité des Belges. Et, dans ce but, quelques officiers supérieurs sont actuellement occupés en province — à l'insu du Roi, nous n'en voulons

Vraie Belgique conservé dans le Fonds Lejeune (n° 421), il est mentionné que les auteurs en sont A. De Staercke, F. De Kinder et Ch. De Visscher.

La Lanterne, clandestin qui se place sous l'invocation « Dieu Roi Patrie », après avoir condamné *La Belgique Loyale* en octobre (n° 6, 10 octobre 1941) condamne à son tour une des réponses en décembre (n° 8, 10 décembre 1941). Il reproche à *La Belgique Légale* de diviser les Belges qui doivent sans souci d'étiquettes politiques s'unir contre l'occupant.

(66) *La Libre Belgique* (Peter Pan), n° 18, 1^{er} septembre 1941, p. 7.

(67) *Le Courrier de la Meuse*, n° 27, 1941, p. 1.

(68) *La Voix des Belges*, n° 1, 10 août 1941, « Le Roi », p. 6.

(69) *La Voix des Belges*, n° 3, 25 septembre 1941, p. 3.

pas douter — au recrutement de hordes de condottieri de cette aventure à la manière d'Hitler. »

Cette allusion au mouvement du Lt-Général Biebuyck indique également l'amalgame que réalisent certaines couches de l'opinion entre tous les mouvements décrits plus haut qui finissent à leurs yeux par former un tout, œuvrant pour un même objectif sous une même idéologie que l'on rattache explicitement aux idées d'un Robert Poulet ou de Paul Colin. Ainsi à Liège encore, *La Meuse*, organe du Front de l'Indépendance, titrant « contre une dictature royale éventuelle » fait appel aux traditions démocratiques des wallons, et, revenant à trois reprises successives sur la question, dénonce une brochette de militaires qui sous le couvert de Fraternelles régimentaires œuvrent à l'établissement d'une telle dictature (70).

Mais les noms les plus communément cités dans cette presse clandestine se situent auprès du Roi lui-même : le comte Capelle, le général Van Overstraeten. On retrouve également les professeurs Terlinden et Mertens de Wilmars, sans compter à plusieurs reprises le nom de l'auteur réel, dont l'anonymat a donc bien vite été percé, Xavier de Grunne. Plus discrètes sont les allusions aux bâilleurs de fonds éventuels si ce n'est la description transparente « d'un baron récent et fort encombrant dans la finance, l'industrie et les expositions » (71).

(70) *La Meuse*, organe du Front wallon pour l'indépendance, n° 2, novembre 1941 ; n° 3, décembre 1941 ; n° 4, janvier 1942. Ce dernier numéro publie notamment le texte suivant :

« Pour prévenir une dictature royale,
Combattants avec nous !

Un extrait de la circulaire suivante émanant de la Fraternelle Régimentaire des douzième, vingt et unième, quarante deuxième et soixante deuxième Régiments de Ligue vous convaincra du danger de l'établissement dans notre pays d'un système d'autorité royale anticonstitutionnelle et de la nécessité de contrecarrer dès maintenant de tels projets.

Cette circulaire finit par ces mots :

« Demandez-vous en âme et conscience si vous connaissez quelqu'un d'autre que le ROI capable de diriger le PAYS, qui présente les mêmes garanties, ayant les mêmes compétences et en qui vous pouvez placer votre confiance, SANS CONDITIONS.

Demandez-vous si vous êtes prêts à faire au ROI cet ACTE de FOI, cet ACTE d'HUMILITE, ce SERMENT d'OBEISSANCE SANS CONDITIONS qu'il est en droit d'attendre de vous.

SI oui, remplissez et signez le bulletin d'adhésion ci-joint, afin que nous puissions LUI montrer que nous ne l'abandonnons pas plus qu'il ne nous a abandonnés le 28 mai 1940 ».

Eh bien non, les combattants ne signeront pas ce bulletin d'adhésion et ils rejoindront plutôt le « Front Wallon » et les petits groupes clandestins des Combattants 14-18 et 40 du « Front Wallon ». (...) »

(71) Voici quelques illustrations du vocabulaire employé :

— *La Voix des Belges*, n° 4, 10 octobre 1941 :

« ... Nous pouvons donc dire à nos « putchistes »-salonnards, nos apprentis-aspirants-dictateurs, nos généraux-politiciens, qu'ils font fausse route et qu'il n'y aura jamais de

Ainsi même s'ils sont effectivement étrangers à *La Belgique Loyale*, les noms des inspireurs des initiatives précédentes sont livrés à la connaissance du public, ce qui témoigne au moins du fait que leurs tractions avaient attiré l'attention et suscité la méfiance (72).

Il n'est pas sans intérêt pour l'avenir de noter le caractère principalement liégeois de ces publications, prédominance particulièrement percep-

dictature en Belgique, soi-disant royale ou autre, même si l'on faisait couler des flots de sang belge pour essayer de réaliser d'aussi absurdes et criminelles visées... »

— *La Meuse*, n° 3, décembre 1941 :

« ... Mais il y a, nous le disons, un complot plus insidieux. Officiellement, il est distinct des autres. En fait, il embauche ouvertement, s'imprime quasi publiquement à l'imprimerie dite de la Cour, rue Pacheco. Les recrutements sont de deux sortes. Il y a ceux qui s'affichent : le général Biebuyck, une vieille gloire qui se survit et M. de Grunne, dit le comte sans tête, un aventurier politique.

Mais il y a d'autres meneurs : le général Van Overstraeten, le général Keyaerts, les professeurs Terlinden et Mertens, un magistrat du nom de Devos, un ancien chef de fraternelle, Albéric de Fraipont, des casse-g..., et enfin le comte Capelle.

Ces gens-là veulent une dictature royale ?... »

— *Le Courrier de la Meuse*, n° 27 :

« ... On y croit reconnaître : 1. Un de Grunne, d'une famille d'illuminés ; naguère existant militant et émeutier lors d'un fiasco célèbre ; 2. Un professeur de Louvain, un ancien combattant qui malheureusement croit que la force peut tout résoudre et qui en dépit d'un nom à coulisse, ne parle que de « casser la g... » à ses contradicteurs.

Derrière eux, les deux hommes néfastes de l'avant-guerre et de la guerre ; le général Van Overstraeten, collaborateur du journal emboché « Cassandre », le comte Capelle et des bailleurs de fonds, pris dans un certain monde de la finance et de l'industrie, parmi lesquels un baron récent et fort encombrant dans la finance, l'industrie et les expositions. (...) »

— *Le Courrier de la Meuse*, n° 29 (octobre 1941) :

« ... Qui est derrière les auteurs ? Les auteurs, on les connaît, on les devine et d'ailleurs certains s'en vantent. Ne voulant pas imiter leur procédé de dénonciation, nous réservons la publicité pour des temps plus libres. Mais derrière le petit groupe de bavards gesticulants, de sabreurs incohérents et d'apprentis sorciers politiques, on soupçonne que la documentation a été fournie par deux personnages plus importants : un civil, comte récent, type de courtisan servile et ambitieux et un général naguère dénoncé comme « le trop puissant chef » de notre armée. (...) »

— *La Belgique Légale* (voir note 62).

« ... Les noms des promoteurs de ce mouvement et des auteurs de ce document sont sur toutes les lèvres. Parmi eux citons le Gl Van Overstraeten, conseiller du Roi, un des hommes les plus néfastes que la Belgique ait connu et que hante le rêve d'une dictature militaire ; le comte Xavier de Grunne, existant repentit, réactionnaire furieux, le vicomte Terlinden, professeur d'Université égaré dans la politique et qui s'est fait depuis des années en Belgique le champion d'une dictature fasciste ; le professeur Mertens ; le conseiller flamingant De Vos, etc. Autour de ces têtes brûlées gravite un clan d'officiers et d'hommes d'affaires tous chevauchant le même dada : une autorité renforcée, confiée à une (...) qui étoufferait dans l'œuf toute tentative d'émancipation des masses. (...) »

(72) Nous devons rencontrer ici l'accusation qui pourrait être portée de dénonciation à l'ennemi. L'argument est implicitement retourné à l'époque même par les rédacteurs clandestins. C'est un motif supplémentaire de méfiance qu'ils trouvent dans le fait qu'une grande partie de cette propagande pro-royaliste est menée au grand jour donc à leurs yeux « surveillée avec indulgence par l'autorité occupante » comme l'écrit l'un d'entre eux (*La Meuse*, n° 4, janvier 1942). Rappelons en effet que c'est au printemps 1942 que seront inquiétés les dirigeants de plusieurs de ces mouvements, que le Rassemblement moral est interdit en juin 1942 (cf note 26), que de Grunne et avec lui plusieurs dirigeants des grenadiers sont arrêtés en août 1942...

tible dans le cas du Front de l'Indépendance dont la presse régionale autre que principautaire est presque muette sur la question (73). Tous ces écrits, selon des intensités variables, contiennent de sérieuses mises en garde au Roi lui-même. Le texte le plus répandu — qui émane de milieux socialistes — est aussi le plus clair à cet égard. Sous le titre « Belgique loyale ou Belgique félonne ? », on y lit notamment :

« ... Nous le déclarons tout net ! Le jour où le Roi écouterait certaines mauvaises sirènes qui miaulent jusque dans son entourage, le jour où il serait traître à son serment constitutionnel, nous cesserons de le considérer comme l'Autorité légitime. Ce jour-là nous, combattants du Roi Albert, nous nous transformerons en adversaires irréductibles de son héritier. La Nation ne peut abdiquer entre les mains du Roi, qu'en toute liberté elle s'est choisi... »

Mais, laissant la porte grande ouverte, il conclut en ces termes :

« ... Aussi, comptons-nous que les premières paroles que Léopold III prononcera à l'issue de sa captivité, seront des paroles de sagesse démocratique, inspirée par l'exemple de son père, des paroles de fidélité aux règles constitutionnelles, dictées par l'honneur d'un homme assermenté.

Que le Souverain agisse de la sorte et c'est tout le Peuple que, librement, il aura derrière lui. Ce Peuple libéré ne se donnera pas un maître en la personne du Roi, mais fera de l'institution monarchique le symbole de sa libération, de son bien-être et de sa vitalité. » (75)

Nous nous trouvons donc en présence d'une mise en cause, cette fois publique et explicite du Roi. Si le jugement reste suspensif quant à la personne royale elle-même, l'entourage est lui clairement dénoncé et c'est un thème qui n'arrêtera pas de rebondir tout au long de la question

(73) Ajoutons à cette énumération *La Libre Belgique ressuscitée en 1940* qui, éditée alors à Liège, consacre dans trois numéros successifs, de longs articles à la brochure (n° 16 à 18, octobre-novembre 1941).

(74) C'est en effet le tract imprimé qui se rencontre le plus fréquemment dans les collections clandestines. Cf note 62.

(75) Autre type de mise en garde, dans le *Courrier de la Meuse* (n° 29) :

« La mémoire respectée de son père, qui résista à toutes les tentations et fut aussi loyal à l'intérieur qu'à l'égard de nos grands alliés de France et d'Angleterre, le souci naturel chez un père d'assurer à son fils un héritage non contesté, pèseront plus lourd que les conseils de ceux qui, trop souvent déjà, lui peignirent fausement ses droits, ses devoirs et les nécessités de l'heure. LE ROI, LA LOI, LA LIBERTE. — Les républicains de ce pays, respectueux de la loi, ont toujours observé à l'égard du roi constitutionnel, gardien de la liberté, le respect dû au premier serviteur de la nation. Ils seraient rejoints par les royalistes constitutionnels, si on voulait sacrifier le droit et la liberté à une idole et cacher sous le manteau royal la défroque des dictateurs.

La Loi ou un homme ? Tel est le dilemme.

Tout peuple digne de la liberté répondra : « la loi ».

royale. Par la presse clandestine et à l'occasion de *La Belgique Loyale*, il a franchi dès septembre 1941 le champ clos des salons évoqués par Paul Struye dans son premier rapport. L'émotion, le malaise note ce dernier en février 1942, se dissipèrent quand on sut que tout parrainage officieux de la *Belgique Loyale* pouvait être démenti (76). Sans doute Paul Struye peut-il parler des mêmes « milieux bien informés » qu'il invoquait dès 1940. Mais à Liège particulièrement et dans de nombreux cercles de tout le pays, l'image d'un entourage où se croisaient courants autoritaires et hostilité aux Alliés, s'inscrit définitivement dans les esprits. Et le doute, jamais clarifié sous l'occupation, planant sur la position exacte du Roi en la matière, installa l'ambiguïté à ce propos. Ses thuriféraires avaient fait trop de bruit pour qu'il put en aller autrement.

Mais sans doute dans les mémoires, *La Belgique Loyale* fut éclipsée par le coup de tonnerre de décembre qui, au-delà du public politisé — donc minoritaire — allait frapper de plein fouet la masse de la population.

LE MARIAGE

Rendue publique le 7 décembre 1941 par la lettre du Cardinal Van Roey, la nouvelle du mariage royal provoqua, dit Struye, la stupeur générale (77). « Le pays, dans son ensemble, s'est trouvé pour la première fois en opposition avec son Roi ».

Dans l'évolution du sentiment public, le mariage de Léopold III constitue en effet une étape capitale car il déplace le projecteur de l'entourage vers le Roi lui-même. Plus important encore, les réactions qu'il provoque dépassent le domaine politique pour mettre en cause la personnalité même du souverain. Un changement significatif se produit dans la nature des commentaires : des regrets, des critiques, voire des mises en garde, on passe au mépris, à la moquerie. C'est peut-être l'atteinte la plus sévère et irrémédiable au prestige d'un chef d'Etat, son capital le plus précieux.

Les traces de l'émotion sont innombrables et trouvent confirmation *a contrario* par l'obligation de réagir dans laquelle se sentiront ceux qui défendent le Roi.

Le premier type de commentaires relève de la prudence. Royalistes fervents frappés par la nouvelle, ne se sentant pas à même de défendre Léopold mais ne voulant pas le condamner, quelques clandestins prêchent

(76) *Après vingt mois d'occupation.*

(77) *Idem.*

l'abstention jusqu'à plus ample informé : on jugera quand on saura et « entre nous » (78). Cette position est d'ailleurs prise souvent par la rédaction des journaux et publiée à la suite d'articles prenant brutalement position pour et contre le Roi (79).

L'ironie, elle, éclate en de nombreux titres : « Le Roi s'amuse » (80), « Gai Gai marions-nous ! » (81), « Il y a Prisonnier de guerre et Prisonnier de guerre » (82). Sur ce dernier point, l'ironie se fait grinçante et tous ceux qui s'expriment à ce propos en font leur argument principal : la légende du Roi prisonnier s'écroule ; « Nous vous croyions penché sur nos douleurs et vous l'êtes sur l'épaule d'une femme » (83). En Wallonie, c'est là un aspect qui a des échos douloureux et durables.

Mais dès lors que le Roi est désormais personnellement en cause, le procès fait à *La Belgique Loyale* lui est directement intenté. Reproduit — imprimé et stencilé — sous plusieurs formes, « Un homme à la mer », tract de quatre pages signé « un groupe d'anciens de 1914-1918 », remonte à la politique d'indépendance et dresse un réquisitoire serré de toute la politique royale depuis 1936. L'opposant en ses dernières péripéties au sort de la nation, il appelle à la poursuite de la résistance jusqu'à la libération du pays (84).

Un clandestin syndical liégeois perçoit le mariage comme le prélude à une abdication. Il se félicite qu'il a mis radicalement fin à tout projet de « fascisme royal » (85). C'est également l'avis de Struye et plusieurs commentaires font d'ailleurs allusion à la fameuse brochure.

Si l'exemple du Roi Albert est abondamment évoqué (86), si l'image

(78) Notes de la rédaction : *L'Union Belge*, n° 40, 21 juin 1942 et *La Légion Noire*, n° 12, 1^{er} janvier 1942. En 1944, *L'Alouette* (n° 16, 1^{er} mars 1944) répète encore le conseil.

(79) *L'Union Belge*, n° 39, 31 mai 1942 ; *La Légion Noire*, même numéro.

(80) *La Légion Noire*, n° 12, 1^{er} janvier 1942 : surtitré « En marge d'une opérette ».

(81) *La Voix des Belges*, n° 6, 30 novembre 1941 (antidaté). Ce texte particulièrement sera reproduit sous forme de tracts et fort répandu. *Le Monde du Travail*, n° 50, le reprend également. Cf. CREHSGM, Collection Tracts.

(82) *Le Paysan*, 2^e année, n° 1, janvier 1942.

(83) « Gai Gai marions-nous », *doc. cit.*

(84) CREHSGM, *Papiers De Hulster*, n° 40. Collection Tracts. Nous n'examinons ici que les réactions se parant des couleurs nationales. Ce thème est en effet développé plus violemment encore dans les milieux wallingants. Voir plus loin.

(85) *Vaincre*, n° 7 (fin 1941), organe de la CGSLB animé alors par Joseph Bondas.

(86) Tract imprimé : « Anniversaire » transmis à Londres par Zéro, le 30 juin 1942, et dédié au 17 février 1934 :

« ... Notre roi Albert avait porté au plus haut point le prestige de notre pays, prestige hélas aujourd'hui bien terni.

(...)

S'il eut été là, il n'y aurait pas eu le détachement systématique des liens de l'Entente, les discours de 1936, acte de politique intérieure à usage des flamingants antimilitaristes, ni non plus la déclaration antérieure : « La Belgique ne mobilisera pas... et ce, à l'heure où le gouvernement français de Monsieur Sarraut voulait

d'Astrid est pieusement opposée à la nouvelle princesse (87), cette attitude est particulièrement sensible dans la presse qui a encensé Léopold III depuis 1940 et dont l'évolution est donc particulièrement significative. On la perçoit de diverses façons.

Le changement le plus brutal se marque sans doute dans un clandestin verviétois, important tant par sa longévité que sa régularité (88). A l'occasion du 15 novembre 1941, il consacrait deux pages entières avec dessin pour célébrer Léopold III (89), et concluait en ces termes :

« ... l'Histoire dira que Léopold III fut un Roi Humain car il se sacrifia entièrement pour son peuple. »

Deux mois après, sous la forme d'une très longue lettre ouverte au Cardinal Van Roey, « un ancien de 14-18, volontaire de guerre et croix de feu, trois fois blessé et cité, prisonnier en 40 et revenu d'Allemagne parce qu'atteint d'une affection cardiaque incurable, chrétien pratiquant 100 % », reproche au prélat d'avoir justifié le mariage (90). En termes poignants, il évoque le désespoir des prisonniers en Allemagne à l'annonce du mariage alors que l'image du Roi captif atténuait leurs souffrances. Il conclut ainsi :

« ... Rien n'obligeait le Roi à rester prisonnier. Rien ne le forçait à dire qu'il voulait souffrir comme nous et avec nous. Mais une fois cette décision prise, il fallait la tenir jusqu'au bout, sous peine d'être qualifiée : d'abus de confiance.

Léopold III ne saurait plus être NOTRE Roi mais le Roi tout court.

répondre à l'occupation de la Rhénanie par les troupes allemandes et que Londres hésitait.

S'il eut été là, il n'y aurait pas eu la mise à égalité de la parole allemande et de la parole anglo-française.

Le drame : c'est que le jeune roi a été mal conseillé, entouré d'une double cabale, civile et militaire qui misait sur la défaite française, ne croyait pas à la résistance anglaise et admirait les régimes autoritaires.

(...)

Le souvenir de sa première femme, l'ombre glorieuse de son père, suspendent notre jugement et ne laissent place qu'à une immense pitié pour celui dont les épaules fléchirent sous le manteau trop lourd de chef d'Etat et dont la vue trop faible ne discerna pas au-delà de Thourout, les milliers de soldats rassemblés en France et au-delà des mers le Congo intact prenant position dans la bataille.

Derrière un règne tragiquement médiocre, grandit la silhouette épique de l'autre roi, celui qui mourut un soir d'hiver au pied d'un calcaire mosan, sur la route historique des invasions germaniques. (...) »

(87) « Gai, Gai, marions-nous ! », *doc. cit.* :

... « Quoi que vous fassiez désormais, les Belges ne retrouveront plus jamais tout à fait leur Roi, à eux, dans le gendre de M. Baels ; c'est que, voyez-vous Sire, les Belges, eux, n'ont pas cessé d'aimer l'Autre, la Douce, la Souriante, l'Inoubliable. (...) »

(88) *Pourquoi Pas Nous !* connu 43 numéros de mai 1941 à la libération.

(89) *Pourquoi Pas Nous !*, n° 5, novembre 1941.

(90) *Pourquoi Pas Nous !*, n° 8, janvier 1942.

Eminence,

J'espère que vous aurez le courage de rectifier votre attitude. Prenez garde ! Sinon après la guerre tout cela retomberait sur l'Eglise belge dont vous êtes le Primat.

Au-dessus du Roi, il y a la Patrie ! Au-dessus et beaucoup plus haut que le droit strict, il y a l'HONNEUR !

Croyez, Eminence, à tout mon respect. »

Désormais le journal fera silence le 15 novembre et s'il réfute en juillet 1944 la thèse allemande de la « mise à l'abri » du souverain, il se croit tenu d'ajouter :

« Comment le Roi aurait-il consenti à abandonner sa famille et son palais, où tout de même il menait une vie relativement heureuse, bien plus heureuse en tout cas que celle de milliers de ses compatriotes et soldats qui depuis plus de quatre ans souffrent dans les stalags teutons. » (91)

L'implicite est parfois plus révélateur encore. Ainsi *La Belgique Indépendante*, sous-titrée *Pour Dieu, le Roi et la Patrie* qui sonne indéfectiblement le ralliement autour de Léopold et associe son image à celle d'Albert en février 1941, conseille à ses lecteurs le 21 juillet 1942 : « les bons Belges exposeront le portrait du Roi Chevalier » (92). Refusant par ailleurs de mettre en cause « la plus haute incarnation de la Belgique », *l'Insoumis* consacre en août 1943, une photo de pleine page et un très long texte d'hommage à la Reine Astrid, « notre regrettée souveraine » (93). *La Belgique Nouvelle* — *L'Echo de Belgique* qui célèbre à l'envi Albert, ne cite plus jamais Léopold III. En Flandre, l'organe du puissant mouvement *Witte Brigade, Steeds Vereenigd* qui jusqu'alors concluait ses éditoriaux par « Leve België — Leve De Koning ! » se limite à « Leve België » à partir de 1942. Des organes aux noms évocateurs : « *La Légion du Roi, Roi et Patrie* » font silence.

Aussi, au plan de la presse clandestine est-on amené à la constatation que la défense explicite et militante du Roi est quasi exclusivement prise en charge par des organes flamands, ceux du FI exceptés.

Ainsi 't *Getrouwe Vlaanderen* — *La Flandre Fidèle*, de Flandre occidentale, qui naît en novembre 1941 rencontre immédiatement les critiques de front :

« ... tout commentaire à ce sujet serait superflu et déplacé. Aujourd'hui comme hier, c'est l'obéissance et le respect que nous devons à notre

(91) *Pourquoi Pas Nous ?*, n° 43, juillet 1944.

(92) *Belgique Indépendante*, n° 9, 17 février 1941 ; n° 29, juillet 1942.

(93) *L'Insoumis*, n° 31, août 1943.

Roi, resté parmi nous pour ne pas abandonner son peuple dans l'épreuve... » (94).

Pour *Vrij Vaderlanders*, le Roi est le vivant symbole de la patrie (95) et son numéro de décembre 1941 clame « Ons België, Ons Volk, onze Koning Vrij ! » (96). L'organe du MNR, *Vrij Volk* affirmera bien entendu tout au long de sa parution son attachement au Roi et à la famille royale, de nombreuses photos à l'appui, et exalte son rôle présent et futur pour le pays (97). *De Vrijschutter*, important organe chrétien, proche des milieux syndicaux, prend un biais original qui doit certainement faire écho à des réactions en milieu populaire flamand : il démontre très longuement le bien fondé du choix d'une roturière ! (98).

Cette différence de tonalité perceptible déjà *a contrario* est particulièrement affirmée par tous ceux qui parlent de la Wallonie ou en son nom.

Ainsi dans un rapport sur la mentalité ouvrière envoyé à Londres, un socialiste hennuyer qui se définit lui-même comme « 100 % unitariste belge » et dont le ton général est très modéré décrit ainsi les réactions dont il fut témoin (99) :

« ... Le 6 décembre 1941, éclata la nouvelle du mariage du Roi. Décrire la stupeur, l'amertume, la colère de l'opinion publique est impossible. Je me trouvais ce dimanche-là, dans une petite ville du Hainaut à l'heure de la sortie de la messe. L'émotion populaire, toutes classes sociales mêlées, était indescriptible. Ceux-là même qui prônaient le plus le Roi jusqu'à ce jour n'avaient pas assez de sarcasme pour l'accabler.

L'emprisonnement, dont on avait fait un martyr, devenait dérisoire. A dater de ce jour, la tâche de ceux qui pensent que le maintien de l'unité nationale exige le maintien de la formule monarchique devint quasi impossible. Il n'y eut plus qu'une tactique possible : laisser se calmer une effervescence dont la force dépassait toute prévision.

Cette effervescence est aujourd'hui calmée. L'opinion ouvrière wallonne ne sait plus avec la même précision pourquoi elle est anti-léopoldienne. Mais une chose est certaine, dans sa très forte majorité elle l'est. »

Moins fréquente et d'autant plus précieuse est la nuance apportée par le même rédacteur à propos des cadres :

(94) 't *Getrouwe Vlaanderen - La Flandre Fidèle*, n° 1, novembre 1941.

(95) *Vrij Vaderlanders*, n° 5, juillet 1941.

(96) *Idem*, n° 7, novembre-décembre 1941.

(97) *Vrij Volk*, avril 1944.

(98) *De Vrijschutter*, 2^e année, n° 2 (début 1942).

(99) *Rapport sur la mentalité du pays occupé et plus particulièrement de la classe ouvrière belge*, 22 mars 1943, ronéotypé, 13 pages. Archives Camille Huysmans, Anvers.

« ... La réaction des dirigeants vis-à-vis de la question royale notamment, est moins homogène et fort différente de celle de la masse. Les dirigeants se sont moins laissés attendrir par la formule du « Roi prisonnier ». Par contre, ils ont moins fortement réagi devant le mariage royal. Leur maturité politique plus grande explique cela. Il n'empêche qu'on peut affirmer qu'il y a, chez un grand nombre de militants wallons et même chez un certain nombre de flamands, un préjugé défavorable au Roi. Le militant approuvant pleinement la politique royale est l'exception. Encore déplore-t-il que le Souverain n'ait pas mesuré la répercussion inévitable de son mariage sur l'affection populaire. Un certain nombre de militants, pourtant, lient avec angoisse la question monarchique à l'unité nationale. »

Exprimée dans une autre famille politique, cette description est assez proche de celle de Struye. Faut-il suivre par contre le futur directeur du *Gaulois*, wallon fervent entre tous, quand il écrit — à destination de Londres également (100) :

« ... Sa politique de neutralité préalablement au 10 mai 1940, sa méfiance à l'égard de la France, son discours en 1936, la capitulation et sa reddition personnelle, finalement son remariage avec Mademoiselle Baels le rendent sympathique au peuple flamand, mais dressent contre lui le peuple et l'élite wallons. »

Sans doute, comme en tout la généralisation trahit ici la réalité, toujours plus complexe. Mais il est clair que cette conviction chemine peu à peu et devient à son tour un élément de la réalité. Et ceci nous conduit à parler d'un groupe qui, s'il est restreint en nombre, déploie par l'écrit depuis 1940 une activité clandestine d'une ampleur et d'une continuité exceptionnelles : près de 170 numéros de son journal, de multiples tracts, plusieurs brochures. Le mouvement Wallonie Libre, né à Bruxelles, étendu à Liège et Charleroi principalement, a pris dès le départ une option anti-Léopold III d'une violence unique dans les écrits d'alors. C'est à lui que sont dus deux tracts que l'on peut dater du printemps et dont le retentissement dépassera de loin le tirage modeste (101). Il s'agit de « Contribution à l'histoire de la Guerre » suivi bientôt d'une « Deuxième Contribution... » (102). Après le procès

(100) *Rapport sur la situation politique en Belgique et plus particulièrement en Wallonie*, établi par M. Simon en février 1944. CREHSGM, Fonds Inbel, Papiers Delfosse.

(101) *La Belgique Loyale* qui y répond date le premier de mars 1941. A Londres, un certain Jacques Henry rédigeant des « Ephémérides » sur la situation en Belgique, fait écho aux deux documents en juin 1941 (Archives An 40, n° 112). C'est le second écrit qui révèle le tirage à 2.000 exemplaires du premier.

(102) CREHSGM, Collection Tracts.

virulent de la politique royale depuis 1936, ces pamphlets dénoncent la capitulation, le sort fait aux prisonniers de guerre wallons, dépeignent le Palais comme un centre d'intrigues fascistes et accusent en toutes lettres le Roi de collaboration. La conclusion : « qu'il s'en aille ». Leur tendresse est d'ailleurs également dispensée au gouvernement de Londres, à Spaak particulièrement — pour être « redevenu le courtisan servile ».

Sur ces thèmes — couplés avec un dénigrement systématique des Flamands, de la Belgique, l'exaltation de la France et de l'autonomie de la Wallonie —, le journal *Wallonie Libre* va s'enfoncer dans une violence délirante à l'adresse de « M. Cobourg-Baels, Prisonnier volontaire, Oflag de Laeken, België » (103), que synthétise sans doute le premier des « Dix commandements » proposés dans son numéro 57 : « Chose III mépriseras, puis détrôneras ». Si cette grossièreté effrayera même les membres liégeois de *Wallonie Libre* qui créeront leur propre organe (104), l'orientation qu'elle exprime fait cependant des adeptes — Struye et d'autres l'admettent — à Liège principalement, où elle réveille chez certains un vieux fond républicain. La participation de *Wallonie Libre* au Front wallon, prédécesseur du FI à Liège, explique sans doute le caractère antiroyaliste plus affiché que prend cette organisation dans la région.

CONTRE-ATTAQUE

C'est en prenant appui sur ces outrances et les utilisant comme épouvantail que s'organise la défense du Roi : il s'agit de faire face à deux dangers : les républicains, la fin de la Belgique. D'où émane la contre-offensive ? Dans le monde clandestin, nous avons déjà signalé l'attitude plus généralement favorable des périodiques flamands, mais ceux-ci sont très largement minoritaires. Plusieurs organes catholiques francophones demandent plutôt d'attendre avec confiance.

C'est principalement l'Eglise qui va se porter au secours du Roi dans l'opinion, appuyée par des associations d'anciens combattants comme les Croix du Feu ou encore le général Keyaerts. Ainsi paraît en mai 1942 une brochure sans nom d'auteur ni d'éditeur mais qui, sous le

(103) *Wallonie Libre*, 4^e année, n° 138.

(104) *Wallonie Libre* - Edition de l'Est. Signalons qu'à Londres, de bonne foi, certains crurent en recevant *Wallonie Libre* à une manipulation de l'occupant et par radio le dénoncèrent. Après-guerre, *Wallonie Libre* eut mille difficultés à se faire reconnaître comme organe résistant. Mais la vitalité du courant qu'elle exprime se marque par la naissance d'autres clandestins du même type : *Sambre et Meuse*, *La Wallonie Indépendante*, *La Wallonie Catholique*.

titre « A Sa Majesté le Roi Léopold III, Roi des Belges », rassemble plusieurs documents signés (textes de sermons, lettre aux Croix du Feu de Namur) mais fournit également une argumentation anonyme (105).

Sur les circonstances du mariage, elle fournit quelques explications parfois embarrassées : le retard mis à l'annoncer serait dû aux difficultés rencontrées pour obtenir certains certificats nécessaires. Mais le mariage est un acte de propreté morale qui lui fait honneur. La brochure se veut également offensive et elle demande à qui profitent les critiques. Question qu'elle résout aussitôt en citant « les antibelges avérés et les sans-patries révolutionnaires », Francs Maçons et communistes sont présentés dans la même charrette. Et elle conclut, avec le Recteur de Saint François Xavier de Verviers :

« Il est grand temps de rétablir chez nous le principe et le sens de l'autorité dans le respect, la discipline, l'amour et le dévouement à la seule autorité capable de sauvegarder l'unité nationale et d'assurer l'avenir de notre patrie.

... ceux qui propagent les critiques craignent de trouver en lui un vrai chef, une autorité forte et une orientation nouvelle de notre pays dans un sens plus chrétien. »

Beaucoup plus efficace, car bien argumentée et modérée de ton, une brochure inspirée des mêmes milieux catholiques, et « accueillie avec faveur » d'après Paul Struye (106), paraît dans la première partie de l'année 1942. Sous une fausse présentation légale, elle est intitulée, les auteurs y insistent, « Léopold III, Roi Belge » (107). Se voulant ni plaidoirie, ni réquisitoire elle rencontre tous les griefs qui peuvent et sont effectivement formulés à l'encontre du Roi : capitulation, maintien en pays occupé, mariage. Très habilement, la brochure admet que même un Roi peut se tromper mais s'attache à montrer que Léopold III a été fidèle à sa parole, à son serment constitutionnel dans chacun des actes reprochés. Abordant de front la question de la croyance en 1940, à la guerre terminée et sans se prononcer sur la pensée réelle du Roi, les auteurs demandent combien ne la partageaient-ils pas à cette période. La grande ligne de défense est constituée par l'affirmation de caractère patriotique « Tout ce qui affaiblit la position du Roi affaiblirait la position de la Belgique ».

(105) Brochure imprimée, 24 pages, mai 1942. (CREHSGM, Collection Tracts.)

(106) *Après deux ans et demi d'occupation.*

(107) A. STEPHAN, *Léopold III Roi Belge*, Les Editions Excelsior, Louvain-Bruxelles-Paris, 1942, 32 pages. Auteur et éditeurs n'existent pas. Le document est transmis à Londres par Zéro le 27 juillet 1942. Comme il est fait allusion au télégramme de Carton de Wiart du 7 mars, on peut situer sa publication entre ces deux dates. Nous n'avons pu percevoir le nom véritable de l'auteur et de l'éditeur. CREHSGM, Collection Tracts.

Nous ne pensons pas faire œuvre d'imagination en supposant que cette argumentation fut surtout efficace pour éclairer les partisans du Roi et raffermir leur conviction un instant ébranlée. Dans l'autre camp en effet, les positions sont, pensons-nous, définitivement arrêtées : l'année 1941 a marqué le tournant décisif. Tous les événements ultérieurs seront perçus comme une confirmation des positions prises alors. Malgré la discrétion qui entoure la personne royale par la suite, les résurgences occasionnelles, dans la presse clandestine, dans les rapports indiquent bien la continuité des opinions (108). Et, l'émotion des grands moments passée, cette discrétion même des partisans de Léopold III indique à suffisance que nul ne se sent motivé à le brandir comme un drapeau. Les commentaires successifs de Paul Struye, qui sans relâche témoigne de l'attachement du pays à la Monarchie, confirmeront ce qu'il affirme dès décembre 1942 : « Il est cependant hors de doute que la prolongation des hostilités affaiblit dans une mesure croissante la position du souverain ».

4. 1942-1944. Le silence

L'année 1941 franchie, et jusqu'au départ forcé pour le Reich en juin 1944, la question du Roi cesse donc de faire l'objet de réactions publiques car lui-même ne pose plus d'acte susceptible d'être commenté. Et c'est précisément ce silence qui désormais va susciter regrets et reproches. En octobre 1942, avec le Travail obligatoire le pays occupé bascule définitivement dans l'hostilité à l'occupant. L'impuissance du Roi à obtenir un allègement des réquisitions de travailleurs, l'absence de protestation éclatante, la répression de plus en plus déterminée de l'occupant ôtent désormais pour beaucoup toute signification à l'argumentation que la présence du Roi atténue la lourdeur de l'occupation.

La conscience de ce fait est très largement répandue et les interventions ne vont pas manquer auprès du souverain pour le presser de saisir l'occasion d'un éclat public (109). Le 4 novembre 1942, on le sait, Léo-

(108) Outre les déclarations politiques évoquées ci-après, relevons par exemple un article de *La Voix des Belges*, n° 11 du 22 mars 1942 relatif aux condoléances à de Brinon pour le bombardement des usines Renault.

(109) Sans entrer dans le détail des faits et gestes du Roi, ce que nous avons expressément exclu de notre propos, signalons que dès le 28 octobre 1942, en réponse à une demande de P. Struye formulée le 26, le secrétaire du Roi répondait à ce dernier :

« Dès à présent, je puis vous dire que le Roi s'est préoccupé sans désespérer de l'application de l'ordonnance sur le Travail obligatoire. Il n'est pas resté inactif.

Je ne vois pas comment le Roi pourrait *publiquement* faire connaître Son sentiment sur cette question qui, à juste titre, jette la consternation dans tous les foyers. Le Roi

pold III proteste auprès d'Hitler par une lettre privée. Le 1^{er} décembre, quelques personnalités interviennent auprès de Frédéricq, Chef de Cabinet du Roi, insistant non sur l'effet qu'une protestation publique pourrait avoir sur les décisions allemandes mais au contraire « dans la perspective de l'avenir » sur les Belges, particulièrement les ouvriers « victimes presque inconscientes — et ne l'oublions pas, seules victimes d'un malheur immérité... » (110). Le 15 décembre, le Roi convoque alors plusieurs personnalités pour leur faire part de la réponse négative d'Hitler et les consulter sur l'utilité de faire un éclat.

Tous les présents abondent dans le même sens : l'éclat public n'est pas utile mais il faut que la classe ouvrière sache qu'on se préoccupe de son sort (111). On chargera donc — et le Roi interviendra personnellement auprès de son Président — la Croix Rouge de tout faire pour alléger les souffrances de tous les prisonniers, qu'ils soient de guerre, politiques ou du travail obligatoire (112). Il n'est pas sans intérêt de retenir qu'alors que la démarche du 1^{er} décembre auprès de Frédéricq avait été posée par ce qu'on pourrait désigner comme des « autorités morales » (113), il s'agit le 15 décembre de dirigeants du monde économique et financier sous la conduite d'Alexandre Galopin. André Huysens, dirigeant des coopératives socialistes, présent aux deux entrevues s'en étonnera d'ailleurs, tout en approuvant la position prise (114). Paul Struye, qui compte parmi les initiateurs de la démarche précédente,

ne possède aucun moyen d'agir publiquement ; ni la radio, ni les journaux ne sont à sa disposition.

Comment envisagez-vous que *le Pays* puisse recevoir prochainement connaissance du geste qu'il attend ?

Individuellement nous pouvons affirmer — comme je le fais maintenant — que le Roi agit. Mais je ne vois pas la possibilité d'une proclamation au Pays... »

CREHSGM, Archives P. Struye. Capelle à PS, 28 octobre 1942. Le gouvernement Pierlot lui-même s'adressa alors au souverain dans le même sens. *La Question Royale*, tome I, p. 282.

(110) *Aide-mémoire* de l'entrevue du 1^{er} décembre 1942 avec le Chef de Cabinet du Roi, approuvé par MM. L. Bekaert, E. De Bruyne, Ch. De Visscher, W. Ganshof van der Meersch, A. Huysens, P. Struye, L. Greiner et J. Pauwels.

CREHSGM, Papiers Huysens.

(111) CREHSGM, Interview de A. Huysens, Papiers Huysens.

(112) Lettres du 17 décembre 1942 et 12 janvier 1943 du Roi au Président de la Croix Rouge (*Question Royale*, passim).

(113) Cf note 110.

(114) Lettre d'André Huysens à Van Acker, 18 octobre 1945 (Archives Huysens, n° 2). Cette lettre fait suite à un incident au Parlement. L'opposition catholique reprochait au Premier Ministre de n'avoir pas cité la présence d'un socialiste à cette entrevue. Gestionnaire important du monde socialiste, spécialiste des problèmes du ravitaillement, A. Huysens n'avait aucune fonction politique ni syndicale. Il se défend d'ailleurs d'avoir jamais engagé ni le Parti ni les syndicats. *Annales Parlementaires, Chambre*, 16 octobre 1945.

traduit sans doute également sa propre conviction quand il écrit que « le pays s'attendait à davantage » (115).

Six mois plus tard, revenant sur la question il signale que certains sont passés du regret au reproche. Il rend compte cependant de l'argumentation des défenseurs du Roi, « minorité d'esprits pondérés » qui concluent que la « véritable grandeur consiste à s'abstenir de gestes faciles qui seraient "populaires", mais sans efficacité pratique... ». Dès lors il constate « l'incontestable malaise auquel donne lieu l'attitude du Roi qui est un sujet de division pénible entre Belges... » (116).

Mais il est un fait que cette division ne s'étale pas en public et si la logique nous pousse à porter crédit aux dires de P. Struye, peu d'éléments nous permettent de les illustrer. Ainsi un test d'opinion réalisé à Lisbonne en 1942 et 1943, portant sur 120 personnes interrogées à ce propos par les services belges indique que 75 % sont favorables au Roi. La question n'était posée à vrai dire qu'en termes d'abdication. Et le rédacteur du rapport indique dans ses commentaires que si l'abdication jugée fatale au lendemain du mariage ne s'impose plus guère, « il n'y a pas de vraie reprise d'affection » (117).

Peut-on voir un écho de l'opinion en pays occupé dans le refus de la majorité des Belges captifs de s'associer à une manifestation royaliste le 21 juillet 1942 au camp de Miranda ? (118).

On le constate, nos indications restent fort maigres : au silence du Roi répond le mutisme de la population. Mais rappelons la transformation profonde que l'évolution de la guerre a provoquée dans les esprits. Phénomène minoritaire à ses débuts, la résistance est désormais portée par la majorité de la population. La répression qu'elle déclenche fortifie la haine de l'occupant et de ses alliés belges. Et Struye se fait à plusieurs reprises l'écho du regret de ne pas voir le Roi incarner cette Résistance. La cote du gouvernement de Londres n'a cessé par contre de grimper.

Et, les émotions violentes calmées, un journal modéré, mais qui n'a pas mâché ses mots précédemment, *La Voix des Belges*, prêche en 1943 ce qui paraît être le vœu de beaucoup : l'union autour du Roi et du

(115) *Après deux ans et demi d'occupation*, p. 11.

L'écho de la réunion du 15 décembre se traduit dans le monde patronal par une note du Comité Central Industriel du 17 février 1943 exposant la nécessité d'une action de soutien à exercer par les chefs d'entreprise en faveur des travailleurs soumis au Travail obligatoire en Allemagne.

CREHSGM, Service Marc, Courrier H2.

(116) *Après trois ans d'occupation*, p. 15.

(117) CREHSGM, Archives Octors. Dépouillement des entretiens d'août à décembre 1942 et 1^{er} janvier au 15 avril 1943. Document aimablement signalé par M. H. Fassbender que nous remercions ici.

(118) CREHSGM, JP 054.

Gouvernement. Il regrette le rôle militaire assumé personnellement par le Roi, Chef de l'Etat qui a conduit au malentendu de mai 1940, fait le compte des désillusions et souffrances qui ont dû être les siennes s'il escomptait adoucir le sort du pays par sa présence. Et à quelques illusions près (119), il rejoint dans ses vœux, la formulation de Paul Struye, quelques mois avant que le conflit prenne un cours définitif :

« Il n'existe pas à l'heure actuelle de danger sérieux de voir les Belges se diviser au lendemain de la Guerre sur la question du régime... « Pour que se dissipe le malaise » il suffira que le Roi fasse entendre les paroles et prenne les décisions qui correspondent aux aspirations et aux sentiments de la nation... » (120).

La déportation du Roi en juin 1944 offre un dernier test possible de l'état des sentiments de la population à son égard. Si le texte du message au peuple belge connaît de multiples reproductions, il ne suscite que peu de commentaires. Seul le MNR y consacre un tract imprimé, indigné et glorificateur. Bien des clandestins par contre n'en soufflent mot. *Le Peuple* réitère sous le titre irrévérencieux « Le Roi vraiment prisonnier » ses avertissements « aux troublions qui s'agitent depuis longtemps en invoquant le patronage royal » (121).

S'il perçoit une « vive émotion dans certains milieux », Paul Struye confirme « l'indifférence d'une grande partie de la population » (122). Il relève cependant que la position du Souverain s'en est trouvée quelque peu « améliorée ».

Désormais que le débarquement polarise toute l'attention, la question du Roi a cessé de faire partie des préoccupations. Elle prend par contre plus d'acuité pour ceux qui, très bientôt cette fois, vont devoir conduire le pays.

(119) *La Voix des Belges*, n° 24, mars 1943. « Notre Roi et notre gouvernement ». Les vœux du clandestin quant à l'attitude de Léopold III envers les ministres s'avèreront quelque peu optimistes. Qu'on en juge :

« ... Formons simplement ici le vœu qu'après la Victoire, le Roi, Son Gouvernement et les Représentants de la Nation se trouveront réunis. Alors, chacun, reprenant le mot d'Albert I^{er} que nous citions (n° 23, de février 1943), « rendra compte de ses actes », dissipant en une fois tous les malentendus, toutes les incompréhensions. Ce jour-là, le Roi anoblira sans doute Ses Ministres qui ont si fidèlement répondu à Ses désirs profonds, rendant d'inappréciables services à la Belgique à laquelle, pour reprendre la formule du serment constitutionnel de 1934, « Il s'est donné tout entier ». En attendant, nous n'avons qu'un seul Gouvernement réunissant la plénitude du pouvoir exécutif et législatif : à lui l'obéissance et le dévouement de tous les Belges. »

(120) *Après quarante-quatre mois d'occupation*, p. 15.

(121) *Le Peuple*, juin 1944. *Le Monde du Travail*, n° 85, juin 1944 reprend ce titre en assurant que la population n'en a pas été affectée outre mesure. Ce seront les seules mentions du Roi dans ces deux clandestins en 1944.

(122) *L'opinion publique en Belgique durant les derniers mois de l'occupation*, p. 4.

5. L'attitude du monde politique

Par le rôle qu'ils vont être appelés à jouer dans la prise de décision, les partis et groupes politiques nécessitent à ce stade une attention plus systématique. Evoquée déjà dans le cours de cette étude, leur attitude se doit d'être ici synthétisée si l'on veut tenter de déceler la part qu'ils allaient être susceptibles de prendre dans le déroulement de la question royale. Reflets mais aussi indicateurs d'opinion, les partis, à la différence de la presse clandestine ou de groupes extraparlimentaires, devaient conjuguer les sentiments des populations qui leur donnaient leur force avec les responsabilités du pouvoir.

Si les liens n'avaient jamais été rompus entre les formations politiques sous l'occupation, la nouvelle répartition des forces qui sortirait de la guerre constituait une inconnue totale. La répression et la montée de cadres nouveaux avaient ou allaient provoquer une mutation dans le personnel politique.

Les partis, ou les groupes qui en tenaient lieu, prenaient donc là des positions autonomes d'autant plus spécifiques qu'ils tentaient de se doter chacun d'un nouveau visage tout en se gardant d'effrayer l'électeur futur.

Le profond élan qui portait la Belgique vers le retour aux libertés constitutionnelles, « comme avant, mais en mieux », explique sans doute partiellement qu'aucun des partis en cause ne posait, comme le soulignait Struye dans chacun de ses rapports, la question du régime, c'est-à-dire le principe de la monarchie parlementaire. Mais ceci établi, les différences étaient marquantes.

Bloc composite par nature, les catholiques n'avaient pas reconstitué sous l'occupation une structure politique unique. Par affinité idéologique, sociale ou géographique, différents groupes s'étaient formés (123). Or nous l'avons vu beaucoup de futurs dirigeants du PSC avaient joué un rôle important dans les différents projets autoritaires qui communiaient dans la personne royale. De plus, la hiérarchie catholique s'était avérée le rempart le plus résolu du souverain. Il ne faisait pas de doute que l'expression politique qui en résulterait appuyerait farouchement Léopold III. Mais dès les premiers mois de la guerre, ce concert n'était pas unanime. A Liège notamment, autour de l'Armée de la Libération et du clandestin *La Vérité*, mais aussi plus généralement dans les milieux syndicaux chrétiens wallons, une frange minoritaire du monde catholique s'était très nettement distancée de Léopold III. L'option antiléopoldiste que prendrait l'UDB trouvait là ses racines.

(123) VAN DEN WYNGAERT, *op. cit.*, *passim*.

Autre formation sans contours organiques précis sous l'occupation, le parti libéral n'avait pas de doctrine établie en la matière. La participation de certains membres éminents du parti à un organe clandestin comme *L'Express* de Liège témoigne d'une hostilité très nette envers Léopold III dans cette partie du pays. Par ailleurs, un écho parvenu à Londres sur l'attitude du sénateur Demets, leader officieux du parti et résistant engagé, indiquait une méfiance expectante, mais prête à s'effacer si les intentions du souverain s'avéraient strictement constitutionnelles à la libération du territoire (124).

Vient ensuite « l'inconnue communiste » comme l'intitule Paul Struye (125). Chacun est convaincu de l'irruption en force de ce parti sur le terrain politique à la libération. Certains redoutent même la prise de pouvoir et sur la question du Roi les intentions les plus extrêmes lui ont été attribuées. Or si son opposition au souverain paraît aller de soi et si divers organes clandestins qu'il influence l'ont clairement affichée, il faut relever la relative modération des organes officiels du Parti communiste et du Front de l'Indépendance. Le mariage bien sûr a donné lieu à un article du *Drapeau Rouge*, mais il insiste sur la faillite des espoirs de « ceux qui voulaient utiliser ce qui restait de prestige à la monarchie pour nous imposer une dictature » (126). Quelques mois plus tard, il est fait écho aux condoléances à de Brinon (127). Ensuite, c'est le silence, ni le Roi ni la monarchie ne sont plus évoqués. Les résolutions sur l'avenir insistent fortement sur la volonté démocratique des communistes (128) sans faire allusion au problème des institutions. Quant à *Front*, organe national du FI, dont la parution débute en octobre 1943, il n'y sera pas fait mention une seule fois du Roi. Le PC s'est donné comme consigne de ne soulever aucun problème qui divise ou puisse distraire de l'action directe contre l'occupant.

Mais à la veille ultime de la libération — prévu pour le clandestin le texte paraît dans le 1^{er} numéro légal du *Drapeau Rouge* — la direction du Parti fait connaître sa position à l'égard des problèmes généraux du moment. Consacrée essentiellement à la question du gouvernement et de la place qui y revient à la résistance, cette très longue résolution évoque assez brièvement la conduite à tenir envers le Roi :

(124) Archives Camille Huysmans, Anvers. d/132. « En Belgique du 10 au 15 octobre 1942 » rapport non signé.

(125) *L'opinion publique en Belgique durant les derniers mois de l'occupation*.

(126) *Le Drapeau Rouge*, n° 16, janvier 1942 « Le Château de Laeken n'a rien d'un Stalag ! »

(127) *Le Drapeau Rouge*, n° 23, avril 1942. « L'incartade de Léopold III ».

(128) *Le Drapeau Rouge*, n° 55, octobre 1943. « Les communistes au lendemain de la libération ».

« ... On dirait que d'aucuns ne se rendent pas compte de la marche des aiguilles au cadran de l'Histoire. Ils feignent d'ignorer que le problème de la responsabilité du Roi, qui est d'ailleurs interné en Allemagne, a été posé et devra être résolu. Ils feignent de croire que, depuis cinq ans, rien n'a bougé, que le Parlement élu en 1939 — en veilleuse depuis 1940 — et le gouvernement qui en était issu, représentent toujours l'opinion du pays... » (129)

Rien de précis ni de définitif donc. Pour les communistes tout reste donc également possible, l'oubli pur et simple excepté.

Mais le parti-clé de la période qui s'ouvre — à la fois par son audience et par le rôle qu'il jouera au gouvernement — est à nos yeux le Parti Socialiste reconstitué dans la clandestinité. De nombreuses commissions y ont préparé l'après-guerre et les textes ne manquent donc pas sur ses intentions dans tous les domaines.

C'est de ce côté que sont venues les mises en garde les plus formelles quant à l'avenir et de la personne royale et même de la monarchie. Publiquement, si le *Monde du Travail* liégeois n'a relâché à aucun moment sa vigilance et réagit vivement à certains discours « loyalistes » du Gouvernement belge de Londres (130), *L'Espoir* publié à Bruxelles et réputé plus modéré n'en a pas moins émis dès mai 1942 quelques considérations très claires et solidement argumentées (131). Enu-

(129) *Le Drapeau Rouge*, 1^{er} numéro légal, 3 septembre 1944. « Le Gouvernement belge et la Résistance », (s). Le Comité Central du Parti Communiste de Belgique.

(130) Particulièrement clairs sont l'article du 1^{er} mai 1943 (*Le Monde du Travail*, n° 70. « A bon entendeur salut ! A propos du Roi ») et celui de novembre 1943 (*Monde du Travail*, n° 79. « Le pavé de l'ours »).

Dans le premier, on pouvait lire l'avertissement-programme suivant :

« ... La dictature royale, Messieurs ! Vous viendrez au lendemain de la guerre, la défendre devant les masses assemblées sur nos forums pour acclamer nos libérateurs et l'idée qu'ils incarnent : la démocratie.

Ce jour-là, nous vous promettons une splendide réception. Le Parti Socialiste ne négligera rien pour vous assurer un triomphe complet et définitif.

A son appel, des centaines de milliers d'hommes et de femmes descendront dans la rue.

Ils seront, du reste, accompagnés, nous osons l'affirmer par d'autres centaines de milliers de Belges qui, non socialistes, n'en seront pas moins attachés aux libertés démocratiques. Et cette marée humaine, dans un élan irrésistible, soyez-en persuadés, étouffera dans l'œuf toute velléité de dictature et châtiera exemplairement les liberticides, qu'ils se réclament ou non de la royauté. A bon entendeur, salut...

En écrivant ces lignes, nous voulons simplement exprimer le sentiment du Parti qui tout en restant, en principe, fidèle au régime républicain veut en ce qui concerne le Roi prendre une position claire et honnête.

Pour les actes passés : examen approfondi et contradictoire, pour les actes futurs : attente vigilante tout en affirmant qu'il postule au minimum le retour au pur régime constitutionnel, lequel a pu, dans le passé, sous le règne du Roi Albert faire dire que nous vivions en « monarchie républicaine ». « ...

(131) *L'Espoir*, organe de combat et de libération nationale, n° 17, mai 1942. « Le Roi et le Gouvernement ». Il s'agit, à nos yeux, d'un texte prémonitoire en ce qui concerne les difficultés dans lesquelles la question royale plongera le pays après 1945.

mérant tous ceux qui auraient intérêt à pousser le Roi à pratiquer une politique personnelle après la guerre, le journal soulignait que « l'attachement de la population à la dynastie n'est pas aussi grand que certains aiment à le dire ».

Publiquement affirmées, ces positions constituaient avant tout un avertissement. Sur le plan interne en effet, le Parti socialiste se montre plus nuancé. Ainsi dans un rapport sur la tactique, élaboré après avril 1943 et dû vraisemblablement à Victor Larock (132), ce dernier, faisant état de mises en cause radicales du Roi par certains membres du Parti et laissant la question ouverte, posait cependant quatre points sur lesquels un accord intérieur semblait possible :

« ... 1° Il est indispensable que la politique étrangère, inspirée par le roi, avant mai 1940, et que son attitude avant, pendant et après la capitulation fassent publiquement l'objet d'un examen approfondi.

2° Les membres de l'actuel cabinet ayant leurs responsabilités engagées au même titre que celle du roi, les mêmes éclaircissements s'imposent à leur sujet : il conviendra donc qu'en attendant, ils s'abstiennent de faire partie du gouvernement.

3° Les questions devront être réglées dans les délais les plus courts, de façon que le retour à la stabilité en soit le moins possible contrarié.

4° En tout état de cause, le roi Léopold ayant manifesté dans le passé des velléités de pouvoir personnel, les attributions de l'Exécutif devront être strictement délimitées, dans l'esprit de la Constitution. » (132).

Mais dans son « Programme d'action immédiate » publié en novembre 1943, qui insiste très fortement sur la volonté démocratique et constitutionnelle du PSB — à l'encontre de certains « troubles » qui rêvent de dictature — il n'est pas fait allusion à la personne royale. Et à la veille de la libération la position du Parti socialiste ne peut être définie avec plus d'autorité et de clarté que dans les instructions envoyées par la direction nationale « aux bourgmestres, échevins et conseillers socialistes ». Un paragraphe précise en effet :

« *Proclamation* : L'attitude du Roi au cours de la guerre est diversement appréciée parmi la population. C'est pourquoi il y a lieu d'éviter que dans l'appel ou la proclamation que les autorités communales lanceront, dès la libération, il y ait une allusion au Roi.

(132) *Rapport au sujet de la Tactique*, R. p. 3. CREHSGM, Archives Delsinne, n° 34. Interrogé par l'auteur, V. Larock sans pouvoir l'assurer, pensait bien reconnaître là sa plume.

C'est dans la liberté et lorsque nous posséderons tous les éléments nécessaires que le Parti définira son attitude dans cette question.

En attendant, il faut éviter tout engagement dans un sens ou dans l'autre. » (133).

S'il est donc clair dès l'occupation que le PSB posera des conditions à la reprise de l'exercice de ses fonctions par le Roi, il désire agir avec toute la prudence nécessaire pour éviter un éclat préjudiciable au bon fonctionnement de la démocratie retrouvée. A aucun moment de l'occupation, un document autorisé n'a donc prôné l'effacement de Léopold III (134).

6. Conclusions

A la veille de la libération, dans le pays et chez ceux qui auront la parole — partis politiques et résistance — la division règne à l'égard du Roi. « La personne du Roi n'est pas populaire dans certaines régions et dans certaines couches de la population » écrit Struye dans son dernier rapport daté du 1^{er} septembre 1944. Si l'Eglise et la droite le soutiennent sans réserve, ajoute-t-il, dans certains milieux de gauche règne à son égard « une sourde méfiance qui va parfois jusqu'à l'hostilité déclarée ». L'analyse confirme bien ces vues encore qu'il nous semble que la méfiance dépasse la gauche proprement dite et englobe une partie notable de la résistance.

Il faut constater également que dès l'occupation l'argumentation générale — si pas les faits pour beaucoup inconnus — de la question royale d'après-guerre a été largement exprimée. La répartition tant sociale que régionale des sentiments favorables ou hostiles au Roi s'est également manifestée. Comme le dit encore très justement Paul Struye, en termes quelque peu euphémiques, « le Souverain ne paraît pas disposer de l'autorité qui lui permettrait de rallier tous les Belges dans un grand élan de confiance et d'unanimité autour d'un programme de rénovation qui lui serait personnel » (135).

(133) Parti Socialiste Belge. Direction Nationale. Aux Bourgmestre-échevins et conseillers socialistes. (s) L'Exécutif du PSB. CREHSGM, Archives Sonnevile (PS 7), n° 2.

(134) Nous étant limité, faute de place à la situation en pays occupé, nous n'abordons pas ici la position des socialistes à Londres. Nous dirons cependant que leur attitude à l'égard du Roi est parallèle à celle de leurs camarades de Belgique occupée. Voir H. BALTHAZAR et J. GOTOVITCH, *Camille Huysmans te Londen*, Standaard Uitg. (sous presse).

(135) *L'opinion publique durant les derniers mois de l'occupation*, p. 7.

Pouvons-nous tenter de comprendre l'évolution des sentiments de la population au cours de ces cinq années sans tomber dans les schémas que la polémique d'après-guerre a mis en avant ?

Quelques points nous semblent acquis.

Ayant choisi de demeurer à la tête de son armée captive et de s'abstenir de tout geste politique, le Roi — du moins publiquement ce qui importe ici — ne s'est pas départi de son attitude tout au long de la guerre. C'est en fonction même de ce choix qu'il y eut en 1940 conjonction entre lui et la majorité de la population. Mais dans les années qui suivirent, cette dernière a progressivement évolué. La guerre avait perdu en Belgique occupée son caractère purement militaire pour devenir politique. Pour une partie importante du pays, une réponse *politique* du Chef de l'Etat paraissait donc indispensable pour que la communion persiste. Elle ne vint pas, alors que la notion du Prisonnier de Guerre avait perdu une grande partie de sa signification et subi l'atteinte ineffaçable du mariage.

De plus, avec l'évolution de la guerre, le vent souffla avec une force croissante dans le sens démocratique. Au contraire, l'image créée par son entourage semblait inscrire le Roi dans le courant inverse. Une partie de la population attendait donc au moins des explications et la profondeur de ce sentiment indiquait bien qu'il ne serait pas possible de refermer simplement la parenthèse.

Mais la conscience des difficultés qui attendaient le pays à la libération imposait à chacun la modération et personne (136) ne voulait la rupture, nul n'exigea l'abdication. Dans l'autre camp, le contexte même de la libération poussait à la discrétion.

Ainsi donc, nourri dans les années de l'occupation, l'accident politique qui enclencha le déferlement de la question royale doit être recherché dans l'immédiat après-guerre. C'est un sujet capital qui reste à traiter.

Summary : The public opinion and the King from 1940 to 1945 in Belgium.

This present study tries to encircle the image of King Leopold III as it was fashioned by public opinion during the occupation. It excludes the collaborationist movements and the exiled Belgians in London. Different sources have been interrogated : reports on public opinion destined to the Cabinet-in-exile in London, available diaries and most of all underground leaflets and newspapers.

(136) A l'exception cependant de Wallonie Libre.

The public opinion underwent a strong evolution from 1940 till 1944 and changed according to social classes. The author particularly describes some significant moments : the surrender of the army, the King's marriage, the forced labour. After a highly pronounced admiration during 1940, a very clear turn is already palpable at the end of 1941. This reverse is due to regained confidence in democracy. It translates the refusal of dictatorial projects formulated in certain circles, intending to invest the King with absolute power in a corporative society, which should be rid of parliament and political parties. The image of the Royal prisoner of war received a decisive blow by his marriage. This deconsacration was reinforced by the germanophile sentiments, imputed to His court, and by the royal silence kept about some methods of the occupational power.

The Church however proved to be a resolute defender of the King. On the other hand, Flanders and Wallonia react differently. At Liège, the hostility even spreads among some christian-democratic circles.

Gradually the Royal Question, which has agitated the opinion from 1940-1942, fades away, and the deportation of Leopold III took place in a climate of indifference.

However, not a single authorized voice of the underground movement demands the retirement of the King at the moment of the liberation. For all groups and parties it remains an open question, their only wish being to obtain explanations.

Thus, the Royal Question, based on the positions adopted during the occupation, can only be explained by the circumstances which happened after the war.

